



# **PROCÈS VERBAL**

**du Conseil Municipal**

**du 11 avril 2024 à 19h00**

**Le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan s'est réuni salle du Conseil Municipal, le 11 avril 2024 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Maire, sur convocation du 03 avril 2024.**

Ville de MONT DE MARSAN  
2 Place du Général Leclerc  
40000 MONT DE MARSAN

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 29 jusqu'au point 84, 30 à partir du point 85.

Nombre de votants : 33 jusqu'au point 84, 34 à partir du point 85.

Quorum : 18

Date de la convocation : 03/04/2024

### **Sont présents :**

M.Charles DAYOT, M.Hervé BAYARD, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M.Farid HEBA, Mme Nathalie GASS, M.Gilles CHAUVIN, Mme Catherine PICQUET, M.Christophe HOURCADE, Mme Marie-Pierre GAZO, M.Jean-Marie BATBY, M.Hicham LAMSIKA, Mme Chantal PLANCHENAULT, M.Jean-Jacques GOURDON, M.Bruno ROUFFIAT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M.Pierre MERLET-BONNAN, Mme Claudie BREQUE, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Jeanine LAMAISSON, M.Mathis CAPDEVILLE, M.Philippe EYRAUD, Mme Nathalie GARCIA, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M.Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M.Alain BACHE, M. Jean-Noël CAPDEVILLE, M.Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE.

### **Sont excusés avec procuration :**

M. Philippe DE MARNIX donne pouvoir à Mme Marie-Christine BOURDIEU,  
Mme Pascale HAURIE donne pouvoir à Mme Catherine PICQUET,  
Mme Éliane DARTEYRON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre GAZO,  
Mme Delphine LEBLANC donne pouvoir à Mme Marina BANCON.

### **Est excusé sans procuration :**

M. Bruno MINDE.

Mme Chantal PLANCHENAULT est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

---

**Monsieur le Maire** : Bonsoir à toutes et à tous. 24 délibérations aujourd'hui, avec le vote du budget.

Je ne peux pas commencer ce conseil sans rendre un hommage fort à celui qui incarnait si bien, avec son frère Guy parti trop tôt, notre club, son rugby de passes, de mouvements, tout simplement celui qui était tellement associé à notre ville. Je veux parler d'André BONIFACE avec son frère Guy. Une moitié de lui était partie

dans un accident en 68 et André BONIFACE rejoint cette moitié de lui-même. Pour les anciens qui l'ont vu jouer et ramener ce bouclier qui fait de nous à jamais les premiers, c'est un bout de leur jeunesse qui s'envole, chargée de souvenirs, de passes croisées, de passes sautées, de belles envolées jusqu'à l'aile de Christian DARROUY et pour les plus jeunes qui ne l'ont pas forcément vu, c'est une légende, une icône magnifique, élégante, fort en gueule, charismatique que l'on croisait dans les travées de son stade que nous avons rebaptisé récemment pour unir les deux prénoms Guy et André comme des inséparables.

On a bien fait de faire cela de son vivant parce que je me souviens de sa fierté, de son émotion fraternelle, de sa grande joie, entouré des derniers héros. Benoit DAUGA est parti récemment, et les camarades rescapés de 63, CES, Bernard COURALET, Christian DARROUY. Ayons tous une pensée pour cette icône de notre ville qui s'en va, mais les légendes ne meurent jamais et c'est vrai que quand vous êtes loin de Mont de Marsan, souvent les gens ne situent pas toujours où est notre ville, mais souvent, ils l'associent à la Madeleine, à la base aérienne et aux frères Boniface. Nous perdons un grand ambassadeur montois. Ayons une pensée pour son épouse et ses enfants plongés dans le deuil. Ce trois quart de génie s'en est allé. Nous ne le croiserons plus à Boniface ou ailleurs et je veux ici dans cette maison, la maison de chaque Montois et de chaque Montoise, réaffirmer en votre nom, quelle que soit notre histoire, notre sensibilité, que nous portons toutes et tous dans notre cœur ou dans notre identité une partie de la légende Boniface.

Je vous propose, une fois n'est pas coutume, de nous lever et de l'applaudir une dernière fois. (*Applaudissements*)

Avant de rentrer dans les délibérations, on va regarder le procès-verbal, le compte rendu des décisions et l'état des indemnités des élus. Je vais refaire le même préambule que lors du dernier Conseil d'Agglomération où nous présentions le budget.

Je ne vais pas redire mot pour mot ce que j'ai dit, mais simplement souhaiter en préambule et de façon solennelle, sur la tenue des débats, appeler à ce que ce débat soit apaisé. Nous avons tous une certaine idée de ce que mérite le débat public et je souhaite que nous puissions nous en inspirer. Le débat est fait pour cela. Je me suis toujours prêté à ce jeu, à ne pas couper la parole, mais je veillerai davantage à ce que nos interventions respectent cette responsabilité que nous avons vis-à-vis des habitants et je vous demande solennellement d'éviter de sortir du cadre. On peut exprimer ses désaccords, mais en le faisant de manière respectueuse. Je voudrais qu'on puisse le faire comme j'ai pu l'introduire la dernière fois à l'Agglomération. Je vous fais passer le même message et je vous remercie par avance.

■ Ordre du jour de la séance :

- **Procès-verbal de la séance du 7 mars 2024 (n°1)**

Y a-t-il des points que vous voudriez souligner ?

**Mme PIOT** : Merci Monsieur le Maire. Vous avez fait ce petit rappel introductif sur la tenue des débats. Il n'empêche que notre groupe est interpellé par l'absence, à la page 74 du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, d'un passage de l'intervention de Mme DARRIEUSSECQ. Mme DARRIEUSSECQ était en train d'expliquer qu'elle était opposée à l'augmentation des impôts locaux et que lorsqu'elle était maire, l'augmentation qu'elle avait décidée était passée sans problème. Ce à quoi Farid HEBA avait opposé comme argument qu'en compensation, elle avait baissé les subventions aux associations.

Dans le procès-verbal, cela donne seulement ceci, je cite (c'est Mme DARRIEUSSECQ qui s'exprime) : « Pardon, on n'avait rien baissé du tout de significatif. » Farid : « Les subventions aux associations. » Cela continue simplement par ... Il n'y a pas la suite immédiate. La suite immédiate est celle-ci : « Bon, allez, ça va, ça va, tais-toi. C'est pas grave. » Farid HEBA réagit en disant : « Quoi tais-toi ? »

Nous ne comprenons pas que la phrase de Mme DARRIEUSSECQ n'ait pas été retranscrite alors que les micros étaient allumés. C'est vrai qu'il y a eu d'autres échanges ensuite où les micros étaient éteints, mais les micros étaient bien allumés. On l'entend parfaitement. J'ai réécouté l'audio. C'est 3 heures 03 minutes 43 secondes. Il serait dommage qu'une telle intervention ne passe pas à la postérité. Être à court d'arguments justifie-t-il une telle attitude ? Dans un PV, on ne peut pas le retranscrire, mais le geste avait accompagné la parole. Mme DARRIEUSSECQ avait sommé M. HEBA de se taire en accompagnant son « tais-toi » d'un revers de main.

Nous souhaitons que cette phrase soit remise au PV, tout simplement, sans polémiquer.

**Mme DARRIEUSSECQ** : Merci Monsieur le Maire. D'abord, je veux vous remercier pour l'hommage à André BONIFACE, cet homme qui a représenté cette ville avec tant de brio et que l'on aimait tant pour son talent, mais aussi pour ses sautes d'humeur, pour quelquefois son humour. Il a rempli Mont de Marsan de joie et on pense tous à lui, à son épouse et à ses enfants et je vous remercie de cet hommage.

Pour le reste, j'ai une chose qui n'est pas très importante. Je ne comprends pas pourquoi nous faisons les chaises musicales sans arrêt. Habituellement, le placement des élus se fait par l'ordre du tableau et pendant toute la mandature, on est assis à la même place. Je me retrouve ici, cela ne me dérange pas du tout, je suis très bien, j'ai de la place. Je suis bien entourée. C'est un clin d'œil, je pense.

Au-delà de tout cela, ce que dit Mme PIOT est juste. Il manque une partie de ces débats absolument formidables, mais au-delà de tout cela, je crois que j'ai reconnu immédiatement que le « tais-toi » était très mal venu et que je me suis excusée. C'était hors micro.

Par contre, Monsieur le Maire, je vous ai envoyé un courrier le 13 mars après cet incident de séance. Dans ce courrier que je n'ai pas rendu public, que je n'ai pas fait transiter à tous les élus, que je vous ai envoyé à vous très simplement, je vous disais que j'avais été très heurtée par cet incident de séance car, hors micro, mais enfin c'est un peu retranscrit quand même dans le PV, je considère avoir été insultée et une insulte grave et diffamante puisque j'ai été particulièrement accusée de racisme. S'il y a une chose qui peut me troubler dans ma vie, c'est d'être accusée de

racisme. Je crois que j'ai prouvé par tout ce que j'ai fait, dans tous les engagements que j'ai pris, que la lutte contre le racisme et les discriminations ont été en pointe dans mes engagements personnels depuis toujours.

Donc, j'ai demandé très simplement – je pourrais faire passer le courrier à tous les élus – des excuses. Je me suis excusée immédiatement pour avoir eu un mot de trop. Je souhaite simplement avoir des excuses.

**Monsieur le Maire** : Très bien. Je vous ferai une réponse.

**M. ARA** : Merci beaucoup. Je vais faire dans l'ordre. Autre chose qui n'est pas dans le procès-verbal, c'est qu'on m'a expliqué que j'avais été élu avec les voix du Front National. C'est au PV page 75. J'ai répondu que la base de mon engagement politique il y a 21 ans était en réaction au score du Front National en 2002. J'ai adhéré en 2003 à un parti politique dans lequel je suis toujours 21 ans après et je travaille pour la même élue. Donc, en termes de loyauté, je pense que je peux témoigner.

Sur le Front National j'ai aussi dit quelque chose qui n'est pas dans le PV, c'est que je n'ai jamais reçu, ni de près ni de loin, le soutien du Front National. Je vous invite toutes et tous à relire l'article de Sud Ouest, et je souhaite que ce soit écrit au PV, la version papier du 8 février 2020 page 15 ou du 7 février 2020 sur internet où M. Michaël AULNETTE, chef de file du Rassemblement National, explique pourquoi il ne se présente pas, parce que Charles DAYOT, je le cite, est un bon maire, qu'il l'a dit aux élus de la majorité avec qui il avait de bons rapports et qu'il veut lui laisser sa chance pour barrer la route à la gauche. En revanche, si Mme DARRIEUSSECQ s'était présentée, il se serait battu pour faire une liste. Il dit même un peu plus loin qu'il attendait une proposition de Charles DAYOT. Si, c'est écrit Charles, le 8 février 2020 page 15.

Jamais, alors que j'étais candidat à des élections, vous ne trouverez la moindre déclaration d'un élu du Front National qui dit ça sur moi, ni moi sur lui. Jamais. J'aimerais que ce soit écrit.

Ensuite, Madame PIOT, si vous voulez dénoncer le mot de trop de Geneviève DARRIEUSSECQ qu'elle a eu et elle s'en est excusée, je trouve quand même curieux que personne ne soit interloqué que je sois menacé physiquement pour la troisième fois en séance, que M. MALLET soit menacé physiquement également. Ça a l'air de laisser tout le monde indifférent. Si vous parlez de tenue des débats... en séance, ici, pour la troisième fois. Pas par vous, je vous rassure. Cela ne m'inquiète pas plus que ça. Je veux juste dire que dans une enceinte démocratique, il y a des choses qui ne se font pas. Si on s'excuse quand on dit un mot de trop, la menace physique est intolérable. J'aurais aimé que des gens démocrates comme vous puissent le souligner. Si vous soulignez un mot de trop, la menace physique mériterait aussi que vous en disiez un mot. Cela fait trois fois. Merci.

**Monsieur le Maire** : Très bien. Je vais faire une expression globale. Je ne vais pas relire le préambule entièrement qui est le même préambule que j'ai fait à l'Agglomération. Déjà, je coupe court par rapport à un article du journal. Vous essayez de me mettre dans l'histoire. Vous parlez d'un article du journal où un membre du Front National aurait dit du bien de moi. C'est ça ? Malheureusement,

je ne maîtrise pas ce que disent les gens.

**M. ARA** : Il ne se présente pas pour vous soutenir. Lisez-le, c'est écrit, le 8 février 2020.

**Monsieur le Maire** : Ce n'est pas moi qui lui tiens sa plume et je ne maîtrise pas les choses. Je suis un peu loin de tout cela.

La deuxième chose, Madame PIOT, vous voulez qu'on rajoute quelque chose. On va regarder exactement de quoi il s'agit et on peut le rajouter. Cela ne me choque pas.

Ensuite, Madame DARRIEUSSECQ, jamais je n'ai imaginé que vous puissiez avoir une pointe de racisme dans votre engagement depuis le début. Vous interprétez ce qui a été fait comme une diffamation, une insulte. C'est votre droit. Je ne veux pas le considérer comme tel. Je ne pense pas que ce soit cela.

Après, il y a eu un échange qui, à mon avis, n'est pas conforme à ce que doit être la qualité de nos débats ici et je le dis à l'ensemble. Je pense qu'il faut que l'on puisse apaiser les choses. Peut-être que quelque chose est parti d'un côté, parti de l'autre ; il y a des choses micro, hors micro. Moi, je n'ai pas senti qu'il y avait d'insulte particulièrement raciste à votre rencontre. Tout le monde sait ici que vous n'êtes pas raciste, donc il n'y a pas de sujet par rapport à cela.

Après, vous exigez des excuses. Est-ce que c'est de moi que vous exigez des excuses ?

**Mme DARRIEUSSECQ** : Monsieur le Maire, ce n'est pas vous qui êtes en cause, c'est votre adjoint au sport. Vous le savez bien. Ne tournons pas autour du pot. Peut-être qu'il était énervé, et d'ailleurs c'est un peu retranscrit dans le PV, mais je vous assure qu'il y a peu de choses qui me troublent, mais ça, ça me trouble beaucoup. Et je demandais des excuses publiques. Je me suis excusée immédiatement et c'est terminé.

**Monsieur le Maire** : Quant à des menaces physiques, je pense qu'on n'en est quand même pas là. Peut-être que vous l'avez interprété de cette façon. Je sais ce que c'est, cher Mathieu, que des menaces physiques pour en avoir subi sans en avoir fait un fromage, si vous voyez ce que je veux dire. Voilà. J'ai déposé une main-courante et ça s'est arrêté là pour ne pas aller plus loin. Je sais ce que c'est.

Si vous l'avez interprété comme cela, Madame DARRIEUSSECQ, je comprends votre courroux car je sais que vous êtes bien loin de ce type de valeur, mais en aucun cas je n'exige à telle ou telle personne de faire des excuses. Chacun gère sa façon de voir les choses. Je pense qu'il y a eu quand même des échanges qui ont été déclenchés qui ont pu créer des énervements de part et d'autre et moi, j'appelle simplement à ce que dans cette enceinte on puisse essayer d'apaiser un peu les choses et de ne pas rebondir sur des interpellations qui sont en dehors du cadre. Cela n'empêche pas de ne pas être d'accord sur le fond. Il nous reste deux ans ; il y a des gens qui nous écoutent et qui nous regardent les uns et les autres, que ce soit chez vous ou dans mon équipe. Il faut que l'on soit capables de se maîtriser et de ne pas répondre à des provocations. Il faut qu'il n'y ait pas de provocations, tout simplement.

J'en resterai là, avec la phrase que vous avez citée. Il faut la reporter sur le PV.

Est-ce qu'il y a d'autres points sur lesquels vous voudriez intervenir ?

**Mme DARRIEUSSECQ** : Je prends note, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : J'avais vu qu'il y avait une coquille d'orthographe dont je vous fais grâce parce que ce n'est pas forcément important.

Y a-t-il d'autres points sur le compte-rendu ? On considère qu'on en a pris connaissance avec les modifications telles qu'elles sont demandées par Mme PIOT.

ADOPTE

**- Compte rendu des décisions du Maire (n°2)**

Sur les décisions que j'ai été amené à prendre entre le 6 février et le 5 mars, est-ce qu'il y a des décisions qui appellent des précisions ?

On considère que vous en avez pris connaissance.

**- Information – Etat des indemnités des élus. (n°3)**

C'est un récapitulatif des indemnités des élus. Là aussi, c'est une information qui vous est due au même titre que celle de l'Agglomération. Est-ce qu'il y a des points qui appellent des remarques ?

**- Délibération N° 2024/04-0081 (n°4)**

**Objet : 4 Cantons - Cession bâti 32 rue Léon Gambetta / 1 rue Frédéric Bastiat à Mont de Marsan - Parcelle cadastrée section AB n°0512.**

Nomenclature Acte :

3.2 – Aliénations

**Rapporteur : Gilles CHAUVIN**

Dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, la Ville de Mont de Marsan a acquis en 2021 un immeuble à usage mixte d'habitation et commercial, sis 1 Rue Frédéric Bastiat et 32 Rue Gambetta, constitué d'une cave, d'un rez de chaussée comprenant deux locaux à usage commercial et deux étages à usage d'habitation mais vacants depuis de très nombreuses années.

Un appel à projet a été lancé par la suite pour proposer à la vente une surface d'environ 150 m<sup>2</sup> répartis en la moitié du R+1 et R+2 en vue de la réalisation de logements pour mettre fin à la vacance constatée dans les immeubles et redynamiser le centre-ville grâce à l'arrivée de nouveaux habitants.

Il convient de noter que la commune conserve les deux locaux commerciaux en rez-de-chaussée et une partie du R+1 comprenant un espace bureau, un local technique en R+2(clim) ainsi que la cave.

Les services des domaines ont été consultés et ont estimé la valeur de ce bien à hauteur de 120 000 €.

Ce bâti est inoccupé depuis plus de 20 ans et présente des dégradations des structures (murs, planchers, plafonds...), mais aussi réglementaires (électricité, chauffage...) et thermiques (isolation, menuiseries...). La réhabilitation pour de telles surfaces devra entraîner des travaux de grande ampleur au vu de la détérioration du bien notamment sur ces dernières années suite à un problème d'infiltration des eaux.

La société BEMIGO, par courrier du 12 janvier 2021, a souhaité se porter acquéreur et fait une proposition de prix à hauteur de 60 000 €.

Aussi afin de ne pas engager de dépenses importantes pour la collectivité, il est donc proposé, après négociation avec la SCI BEMIGO, de leur céder les R+1 et R+ au prix de 70 000 € à la condition que la prise en charge financière et technique des travaux de réhabilitation des parties communes soit à leurs frais.

Les membres de la Commission « Aménagement urbain, urbanisme, logements, travaux et voirie » ont donné leur approbation lors des commissions qui se sont tenues le 19 Janvier 2024 et le 13 Février 2024.

Suite aux plans de copropriété établis par le cabinet de géomètre Bémogé en mars 2024 et annexés à la présente délibération, la répartition des lots se fera comme suit :

- la ville de Mont de Marsan garde les lots 2 et 3 et 10
- la société Bemigo se porte acquéreur des lots 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 11
- les paliers et escaliers de chaque niveau hormis celui descendant vers la cave seront des espaces communs.

Il est donc proposé d'approuver la cession des lots susmentionnés compris dans la parcelle cadastrée AB n°0512 au profit de la société BEMIGO SCI au prix de 70 000 € ainsi que la réhabilitation des espaces communs à leur frais.

**Monsieur le Maire** : Est-ce que vous avez des questions ? C'est un des quatre angles des 4 Cantons. Cela nous permet de pouvoir poursuivre nos efforts pour que les gens habitent en centre-ville et de restituer et remettre sur le marché des logements qui ne sont pas forcément en bon état.

**M. CAPDEVILLE** : On entend très bien le souhait de redynamiser par du logement le centre-ville. Je ne vais pas aller demander aux Domaines de réévaluer ou de sous-évaluer leur expertise parce qu'on note quand même que sur une évaluation des Domaines qui a sûrement pris en compte l'état de ce bâtiment, finir par une vente sur une évaluation à 120 000 € et finir sur une vente à 70 000 €, on peut penser quand même que peut-être aurait-il fallu attendre qu'il y ait d'autres propositions. Je ne sais pas quelle est la raison. On l'avait un peu noté avec la Maison des Associations Lucbernet qui avait été dans les mêmes proportions évaluée par les Domaines et vendue à un prix relativement bas par rapport à cette évaluation.

**M. BACHE** : Pour compléter les propos de M. CAPDEVILLE, si ma mémoire ne me trahit pas, c'est un bien que l'on a acquis il y a quelques années. Je ne me rappelle plus à quel prix. Dans l'estimation qui est faite, c'est l'ensemble du local.

**Monsieur le Maire** : M. CAPDEVILLE a raison et on s'est posé la question parce qu'on a trouvé que l'estimation des Domaines était, pour une fois, hors marché. On l'a sondée et testée avec des professionnels de l'immobilier et vous avez raison de dire qu'il y a un delta qui n'est pas celui que l'on a d'habitude puisque c'est +10, +20. La réalité, c'est que nous sommes sur un bâti où nous aurions eu de gros travaux à effectuer, notamment dans les parties communes. Gilles, si tu veux compléter ?

**M. CHAUVIN** : Pour répondre à Monsieur le conseiller, c'est vrai qu'il y a un delta qui est important. D'abord, ça a été la seule société qui a voulu l'acheter. Personne ne s'est jeté sur ces locaux pour les acheter. Les parties communes n'étaient pas incluses dans le prix et étaient à notre charge si on avait dû vendre à 120 000 € si on avait eu un acquéreur. Avec les services techniques on a bien réfléchi et on a estimé que les travaux seraient très importants pour remettre aux normes la toiture, les escaliers, l'électricité, et on a préféré couper la poire en deux et dire à BEMIGO : vous débrouillez de tout cela, vous mettez aux normes et on vous le vend à 70 000 €. Peut-être que ce n'est pas une bonne affaire, mais je pense que c'est raisonnable vu l'état du bâti. C'est tout.

**M. BACHE** : À combien l'avions-nous acheté ? C'est le tiroir qu'il faut voir. Dans ce qui est estimé, ce n'est pas tout le bâtiment que l'on avait acheté. C'est ce que j'ai posé comme question.

**M. CHAUVIN** : Je ne veux pas dire de bêtises. C'était assez cher.

**Monsieur le Maire** : On essaie de trouver l'information pendant le conseil. J'ai peur qu'on ne l'ait pas. Soit pendant le conseil, soit après. Il me semble que c'était quand même important.

**M. MERLET-BONNAN** : Bonsoir à tous. J'entends tout ce que l'on a dit. Je vais m'abstenir parce qu'il manque le courrier et il manque les devis qui, apparemment, étaient importants et ne font pas partie de la délibération. En fait, je n'ai pas les éléments nécessaires pour juger et voter cela. Je m'abstiendrai.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**Par 28 voix pour, 5 abstentions ( M. Pierre MERLET-BONNAN, M. Mathieu ARA, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Mme Marie-Pierre GAZO, Mme Éliane DARTEYRON),**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** la proposition faite par la SCI BEMIGO par courrier du 12 Janvier 2021 pour l'acquisition d'une partie du R+1 et +2 du bien sis 32 Rue Gambetta et 1 Rue Frédéric Bastiat,

**Vu** l'estimation des domaines du 16 novembre 2023,

**Vu** le règlement de copropriété établi par le cabinet BEMOGE,

**Vu** les avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 18 janvier 2024 et 13 février 2024,

**Considérant** que la cession de ce foncier communal permettra de poursuivre la redynamisation du centre ville par la création de logements et ainsi pourvoir accueillir de nouveaux habitants,

**Considérant** l'état de dégradation des plateaux à réhabiliter et la volonté de mettre fin à la vacance de cet immeuble dont les étages sont inoccupés depuis de très nombreuses années,

**Considérant** que les travaux de réhabilitation des espaces communs seront à la charge de la SCI BEMIGO,

**Approuve** la cession à la SCI BEMIGO des lots n° 1, 4, 5, 6, 7, 8 9,et 11 cadastrés section AB n°285, pour un montant global de 70 000 €,

**Charge** l'office notarial de Maître BAUDOIN-MALRIC, Notaire à Mont de Marsan, de la préparation de l'acte notarié,

**Précise** que les frais notariés sont à la charge de la SCI BEMIGO,

**Autorise** l'acquéreur ou toute personne ou société s'y substituant à déposer les autorisations d'urbanisme et à entamer les travaux, nécessaires à la réalisation de son projet avant la cession définitive du bien,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- **Délibération N° 2024/04-0082 (n°5)**

**Objet : Autorisation de passage ENEDIS – 501 Avenue du Colonel Rozanoff.**

Nomenclature Acte :

3.5.13 - Convention d'occupation

**Rapporteur : Hervé BAYARD**

Dans le cadre de travaux de raccordement au réseau de distribution d'électricité, ENEDIS a mandaté la société SIRTEC COTRELEC pour intervenir sur une parcelle dont la commune est propriétaire.

Cette intervention consiste à faire passer des câbles électriques basse tension pour alimenter la future installation d'un planimètre (dispositif publicitaire) par Philippe VEDIAUD PUBLICITÉ.

Ces travaux nécessitent de traverser la parcelle communale cadastrée section BC n°223 sise 501 Avenue du Colonel Rozanoff à Mont de Marsan.

Conformément aux articles 639, 649 et 650 du Code Civil et aux dispositions du Code de l'énergie qui annoncent le principe de servitudes dites d'utilité publique, une convention est nécessaire afin d'établir les conditions de cette servitude.

La présente convention se conclut à titre gratuit.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude figurant en annexe.

**Monsieur le Maire** : Merci Hervé. Y a-t-il des commentaires ?

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** le Code Civil,

**Vu** le Code de l'Énergie, notamment son article 323-4,

**Vu** l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie »,

**Considérant** le projet d'alimenter l'installation d'un planimètre par Philippe VEDIAUD PUBLICITÉ en faisant passer des câbles électriques basse tension sur une longueur de 4 mètres et une largeur de 40 cm sur une parcelle communale,

**Approuve** les termes de la convention établissant des servitudes au profit d'ENEDIS pour les projets susmentionnés sur la parcelle cadastrée BC n°223 sise 501 Avenue du Colonel Rozanoff à Mont de Marsan.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération N° 2024/04-0083 (n°6)**

**Objet : Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique ENEDIS – Ilot Laulom Mont de Marsan.**

Nomenclature Acte :

3.5.13 - Convention d'occupation.

**Rapporteur : Marie-Christine BOURDIEU**

Dans le cadre de travaux d'aménagement de l'îlot Laulom, ENEDIS, en collaboration avec la Ville, envisage de déplacer le transformateur situé place Pancaut vers l'entrée de l'îlot Laulom (sur le site de l'ancien gymnasium).

Aussi, le futur transformateur occupera une surface de terrain d'une superficie de 25m<sup>2</sup> faisant partie de l'unité foncière cadastrée section AT n°0791, sise Rue Montluc, dont la commune est propriétaire.

Le poste de transformation de courant électrique et les appareils situés sur cet emplacement font partie de la concession et à ce titre seront entretenus et renouvelés par ENEDIS.

Conformément aux articles 639, 649 et 650 du Code Civil et aux dispositions du Code de l'énergie qui annoncent le principe de servitudes dites d'utilité publique, une convention est nécessaire afin d'établir les conditions de cette mise à disposition.

La présente convention se conclut par le versement par ENEDIS d'une indemnité unique et forfaitaire de dix euros (10€).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition figurant en annexe.

**Mme BOURDIEU** : Cet îlot Laulom sera une trouée verte, un poumon vert qui manquait au sud de la ville et c'est un aménagement du territoire pour favoriser le changement climatique, un îlot de fraîcheur avec 150 arbres et 3 000 arbustes qui seront plantés sur ce magnifique site. Le projet avance. Ce sont 6 500 m<sup>2</sup> qui sont désartificialisés, avec des mobilités douces et une liaison entre la gare, les arènes et la place Pancaut et ce, jusqu'aux berges.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des remarques ?

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** le Code de l'énergie et notamment son article 323-4,

**Vu** le décret n°070-492 du 11 juin 1970 pris pour l'application de l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes ainsi que les conditions d'établissement desdites servitudes,

**Vu** l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie »,

**Considérant** la nécessité d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution d'électricité,

**Considérant** le projet d'aménagement de l'îlot Laulom et le déplacement du transformateur depuis la place Pancaut,

**Approuve** la convention de mise à disposition une surface de terrain d'une superficie de 25m<sup>2</sup> faisant partie de l'unité foncière cadastrée Section AT n°0791 dont la commune est propriétaire et les servitudes de passage liées à cette opération.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**- Délibération N° 2024/04-0084 (n°7)**

**Objet : Groupement de commandes pour la couverture des risques prévoyance et santé des agents.**

Nomenclature Acte :

1.7.2 - Groupement de commandes

**Rapporteur : Christophe HOURCADE**

Suite à la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC), les employeurs publics ont l'obligation de participer au financement des garanties couvrant le

risque prévoyance de leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les risques en matière de santé.

En parallèle de la procédure lancée par le Centre de Gestion, la Ville de Mont de Marsan, Mont de Marsan Agglomération, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Marsan souhaitent lancer leur propre consultation, accompagnée par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), afin d'opérer, d'ici la fin de l'année 2024, une comparaison avec le contrat proposé par le Centre de Gestion.

Un groupement de commandes s'avère pertinent afin de passer et d'exécuter des marchés ou accords-cadres destinés à satisfaire des besoins communs en matière de prévoyance et de santé.

Le groupement de commandes qui sera ainsi formé par Mont de Marsan Agglomération, la Ville de Mont de Marsan, le CCAS et le CIAS du Marsan permettra de rationaliser les coûts, plus le nombre d'agents couvert par un même contrat est important et plus il devrait être « équilibré », limitant ainsi des augmentations tarifaires.

Par ailleurs, agissant sur un même objet ou sur une même mission, un groupement d'achat permet d'uniformiser les modes opératoires grâce à l'attribution de marchés à des prestataires uniques et/ou des techniques similaires ou compatibles.

Enfin, le groupement de commandes engendre des économies d'échelle.

Conformément à l'article L.1414-3 I du Code Général des Collectivités Territoriales, il est institué une commission d'appel d'offres, constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une telle commission.

Ainsi, il convient de désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour représenter la Ville dans cette commission.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote au sein du conseil municipal a lieu à bulletin secret. Le conseil municipal peut toutefois, sauf disposition législative ou réglementaire contraire prévoyant expressément ce mode de scrutin, décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est dès lors proposé à l'assemblée de procéder au vote à main levée pour l'élection d'un élu titulaire et un élu suppléant de la commission d'appel d'offres.

**Monsieur le Maire** : Est-ce que vous êtes d'accord pour éviter de voter à bulletin secret ?

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1414-3,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2113-6 et suivants relatifs à la constitution et au fonctionnement des groupements de commandes,

**Vu** l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire

**Vu** le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Considérant** l'intérêt que revêt la constitution d'un groupement de commandes pour réaliser des économies d'échelle, et satisfaire des besoins communs,

**Considérant** que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres s'effectue au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas recourir à ce mode de scrutin,

**Approuve** la constitution d'un groupement de commandes, dont Mont de Marsan Agglomération sera le coordonnateur et dont l'objet sera la passation de marchés et accords-cadres nécessaires afin de proposer des conventions de participation prévoyance et frais de santé à nos agents,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée, ainsi que toute pièces ou document se rapportant à la présente délibération,

**Décide** à l'unanimité des membres présents de procéder au vote à main levée,

**Désigne** les représentants de la commission d'appel d'offres comme suit :

- élu titulaire : Christophe HOURCADE,
- élu suppléant : Alain BACHE,

**Autorise** le coordonnateur du groupement ainsi constitué à lancer les procédures de publicité et de mise en concurrence prévues par le Code de la Commande

Publique.

**Délibération N° 2024/04-0085 (n°8)**

**Objet : Approbation des comptes de gestion 2023 du budget principal de la Ville et des budgets annexes.**

Nomenclature Acte :

7.1.2 - Document budgétaire

**Rapporteur : Christophe HOURCADE**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de la Géothermie et du Chauffage Urbain en date du 13 mars 2024,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale du Crématorium en date du 27 mars 2024,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres en date du 27 mars 2024,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Fêtes en date du 4 avril 2024,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie des Parcs de Stationnement en date du 08 avril 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Considérant** la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du

passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

**Considérant** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Approuve** les comptes de gestion du budget principal de la Ville et des budgets annexes du trésorier municipal pour l'exercice 2023,

**Précise** que les comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**- Délibération N° 2024/04-0086 (n°9)**

**Objet : Approbation des comptes administratifs 2023 – Budget principal de la Ville et budgets annexes.**

Nomenclature Acte :

7.1.2 - Document budgétaire

**Rapporteur : Christophe HOURCADE**

Comme chaque année, l'ordonnateur doit présenter à l'assemblée délibérante les résultats comptables de l'exercice budgétaire écoulé pour approbation.

Il vous est donc proposé d'arrêter définitivement les comptes administratifs de l'année 2023, conformes aux comptes de gestion 2023, comme détaillés ci-dessous.

◆ **Budget principal « Ville » :**

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	34 396 599,15 €
Dépenses réalisées	34 464 585,82 €
Résultat de l'exercice	- 67 986,67 €
Résultat N-1 reporté	3 594 105,25 €
Résultat de clôture fin 2023	3 526 118,58 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	9 367 286,08 €
--------------------	----------------

Dépenses réalisées	9 124 416,64 €
Résultat de l'exercice	242 869,44 €
Résultat N-1 reporté	-1 041 004,77 €
Résultat de clôture fin 2023	-798 135,33 €
Restes à réaliser d'Investissement	
Dépenses	5 665 594,86 €
Recettes	6 565 260,10 €
<u>Soit résultat cumulé en tenant</u>	
<u>compte des restes à réaliser</u>	
Section de Fonctionnement	3 526 118,58 €
Section d'Investissement	94 804,27 €

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des échanges sur le compte administratif ?

**M. SAVARY** : Merci Monsieur le Maire. Cette prise de parole pour vous indiquer que nous allons voter contre ce compte administratif, non pas forcément pour ce qui y figure, mais plutôt pour ce qui n'y figure pas.

Depuis le début du mandat, nous avons à de nombreuses reprises exprimé nos divergences de points de vue sur les projets que vous menez, et exposé aussi les projets que nous souhaiterions voir figurer, par exemple, sur un compte administratif sur la mandature. Et aujourd'hui, nous pouvons constater que cela n'y figure pas.

Avant de continuer ce développement pour vous expliquer un peu plus en détail, je m'étonne tout de même de la faiblesse du pourcentage de réalisation de l'investissement. Pour avoir regardé d'autres comptes administratifs d'autres collectivités, osciller entre 31 et 47% en fonction de la prise ou pas en compte des dépenses d'ordre, cela reste quand même très faible et c'est un peu problématique en définitive, parce que voter un budget primitif contenant un certain nombre d'opérations, que l'on soit en accord ou pas avec ces opérations, et ensuite avoir à se prononcer en n+1 sur un compte administratif qui fait apparaître un taux de réalisation inférieur à 50%, c'est quand même un peu dérangent parce qu'on engage des sommes assez importantes, on est tous concernés par l'amélioration de cette ville, malgré nos différences de points de vue sur les projets et nos différences de points de vue sur les projets tout court, mais en tout cas je m'étonne un peu de voir un taux de réalisation aussi faible qui laisse à penser que l'on vote un budget en investissement chaque année qui ne sera réalisé qu'à 50%.

Je n'ignore pas effectivement la dynamique des restes à réaliser, des reports, etc., mais enfin, cela reste quand même questionnant.

Sur les projets en eux-mêmes, on a déjà discuté ensemble à de nombreuses reprises sur nos divergences de points de vue sur le projet des Nouvelles Galeries. Pas de souci puisque, de toute façon, cela ne va pas beaucoup impacter les finances communales, de fait, puisque le bâtiment est cédé ou en voie de l'être.

Par ailleurs, on a quand même des interrogations - on vous l'avait déjà dit - en ce qui concerne la place des associations sur la Ville de Mont de Marsan. L'appel à projets qui a été réalisé sur les deux bâtiments appartenant à la collectivité à l'étage de la Poste et boulevard Ferdinand de Candau, en ce qui concerne Ferdinand de Candau, nous aurions souhaité qu'une place soit conservée pour les associations en proximité du cœur de ville. Or là, et on en parlera tout à l'heure puisque cela apparaît au budget primitif 2024, le projet est de déplacer une partie des associations, celles qui sont trop à l'étroit ou pas relogées à Joël Vincent, du côté de l'école du Carboué. Cela fait un peu loin.

Quand on mise sur les associations pour redynamiser le cœur de ville, et cela a été le sens de votre propos il y a deux ans, on ne peut pas forcément demander aux associations d'avoir un siège associatif avec – on le sait tous, on est tous bénévoles dans des associations - du matériel dans des locaux qui sont situés de l'autre côté de la Ville, et leur demander en même temps de venir animer le cœur de ville. C'est un peu délicat et au-delà de la problématique matérielle, c'est le message politique en creux qui est envoyé qui ne nous semble pas le bon.

De la même manière sur les Halles de la Madeleine, mais là aussi on y reviendra, le fait de ne pas avoir un projet structurant clairement défini et de laisser cela finalement, de nouveau, au souhait ou pas pour les associations de le louer, évidemment pas à titre gracieux, nous questionne également.

Notre critique porte en partie sur la place des associations dans le cœur de ville notamment.

Sur le reste, comme je l'ai dit, il y a des investissements qui sont réalisés qui ne nous dérangent aucunement. Je pense au sport. Là-dessus effectivement, l'ambition de la Ville est assez forte et assez cohérente. Mais de la même manière, cela ne suffira pas à redresser le cœur de ville. C'est bien là où le bât blesse en définitive. Malgré l'opération ravalement de façade que nous soutenons systématiquement, nous ne votons jamais contre les rachats de cellules commerciales ou les ravalements de façades, mais malgré cela, on voit que cela ne suffit pas.

Effectivement, quand on met un petit peu tout cela bout à bout sur la stratégie et la vision globale que l'on peut porter selon nos différentes sensibilités, moi il me semble qu'il y a peut-être un projet fort qui manque pour donner sens à tout cela et malgré tout, on ne peut pas continuer à s'empêcher que la matérialisation d'un projet qui redonnerait du sens, tant pour les associations que pour d'autres initiatives, y compris ouvertes au privé, car je le rappelle, on l'a beaucoup entendu, on l'a trop entendu, nous ne sommes pas contre l'initiative privée. Nous sommes pour une initiative privée qui pourrait être accompagnée par la collectivité, par l'action publique. Mais cela suppose de garder une maîtrise du foncier public. C'est un peu la différence entre notre vision, notamment pour les Nouvelles Galeries. Le projet dont je vous parle et qui n'existe pas aujourd'hui, ce serait, on aurait souhaité, mais ce n'est plus possible aujourd'hui, qu'il se matérialise aux Nouvelles Galeries.

Pour toutes ces raisons que je viens d'exposer, nous ne voterons pas le compte administratif 2023 parce que celui-ci fait de toute façon partie d'un projet de mandature et clairement, nous ne validons pas les principes principaux de votre

projet de mandature, Monsieur le Maire.

Concernant le budget primitif 2024, on y reviendra après et on exposera un peu plus longuement notre vision également. Je vous remercie.

**M. ARA :** Je vous remercie. Je pense qu'il y a des choses à dire sur ce compte administratif, sur le fond et sur les chiffres qui nous sont présentés.

C'est pour moi le plus mauvais compte administratif depuis au moins 20 ans. Si vous lisez les chiffres, les ratios, on voit une dégradation de tous nos ratios financiers depuis quelques années. Si vous comparez au niveau national au niveau de la strate, les autres s'améliorent. Nous, on se dégrade et on arrive à une situation aujourd'hui où, pour la première fois depuis 2003, on a des comptes négatifs. Ce n'est jamais arrivé. Résultat de fonctionnement négatif, épargne nette négative. Ce n'était jamais arrivé depuis 2003 et pas qu'un peu. On a un taux d'épargne brute qui n'a jamais été aussi bas, 7,12%. On a une capacité de désendettement de 14,4 ans. Ça a été plus haut une seule fois en 20 ans, en 2009 pour un cas particulier de financement de l'école du Bourg Neuf, mais on y reviendra.

Pour les subventions aux associations, je note juste une coquille. Il est écrit qu'elles augmentent de 25 000 € par rapport à 2022. Non, elles diminuent de 15 000 € par rapport à 2022 puisqu'au compte administratif 2022, ce n'est pas le même chiffre. C'est 1 173 000 et là, on a 1 158 000. Je rejoins ce que vous disiez sur la Maison des Associations parce qu'on en a parlé la dernière fois, si c'est pour aller au Carboué, c'est beaucoup plus loin que si c'est pour aller là. On nous a dit que ce serait à Lucbernet, mais peut-être au Carboué. Donc, ce n'est pas la même chose pour des gens qui sont là depuis de nombreuses années. J'avais dit à l'époque ce que j'aurais pensé plus judicieux au niveau de l'actuelle Maison de l'Eau.

Si tous nos ratios financiers se dégradent, cela peut vouloir dire qu'on investit beaucoup et là, on réalise 31% de nos investissements. C'est le taux le plus bas qui n'a jamais été fait. Du temps où j'étais en fonction dans cette collectivité, on était en moyenne à 70%. Les comptes sont publics, il suffit de les regarder. On n'investit pas ce qu'on doit faire. C'est très concret. Ce sont les façades où on n'investit pas ce qui est prévu. Ce sont les quartiers. On investit le tiers de ce qui est prévu. C'est l'enfouissement des réseaux et cela se rajoute à ce qu'on ne fait pas non plus au niveau de l'Agglomération sur nos écoles, sur nos voiries. Quand on ne dépense pas, on fait des économies, mais non, tous nos ratios se dégradent de manière assez invraisemblable.

J'alerte depuis un certain temps sur le délitement de notre collectivité et le fonctionnement et tout cela a des conséquences. Je vous le redis au moment où on se parle, il n'y a plus de Directeur des Finances, plus de DRH, plus de Directeur du scolaire, plus de manager de centre-ville, plus de Directeur de la Police Municipale. Il y a des gens en poste, mais ceux qui avaient ces fonctions-là sont partis. Les services qui travaillent font un boulot remarquable et ils font tout ce qu'ils peuvent pour tenir la barre malgré tout, mais à force de tirer sur la corde, cela a des conséquences. Les conséquences, c'est que tout coûte plus cher pour des services que l'on n'a pas et pour des investissements que l'on ne réalise pas.

Je suis vraiment interloqué là-dessus et je pense qu'au-delà de la politique générale,

Monsieur SAVARY, cela méritait qu'on le regarde et il fut un temps où j'imagine que cela aurait été regardé de plus près.

Je me suis abstenu sur le budget. Je m'abstiendrai sur ce compte administratif, pas seulement parce que je me suis abstenu sur le budget, mais parce qu'arriver à de tels ratios alors qu'on n'investit pas et qu'on prévoit d'investir des sommes considérables – on le verra au BP – est très inquiétant.

Une dernière question. Il y avait une fiche « Maison des traditions ». Elle n'existe plus ? Cela ne réapparaît plus ensuite. C'était au CA où il y a 0 et ça n'y est plus ensuite.

**M. J-N CAPDEVILLE** : Après les propos assez généralistes des deux conseillers, je vais être un peu plus précis. Il y a une ligne qui nous a inquiétés, c'est la baisse de la taxe additionnelle des droits de mutation. Je pense que cela devrait nous amener à avoir une réflexion sur l'évolution des constructions sur Mont de Marsan. Vous vous êtes vanté à juste titre qu'il y avait beaucoup de bâtiments en construction et qu'il y avait de l'ouverture, mais y a-t-il réellement une demande ? On peut se poser la question parce que 17% en deux ans, cela a une importance, 130 000 €, mais voilà. Je pense que c'est un élément qu'il faudrait prendre en compte dans le projet général de la vente des terrains pour partir sur de l'immobilier.

**Monsieur le Maire** : Je vais essayer de faire quelques commentaires et après, je vous laisserai passer au vote. J'évacue tout de suite la partie droits de mutation. Il y a une baisse depuis un an ou deux parce qu'il ne vous a pas échappé qu'il y a un resserrement du crédit et pas mal de difficultés pour accéder à la propriété. Ce que l'on fait là, que ce soit les opérations OPAH-RU, on a rencontré récemment les professionnels de l'immobilier, c'est d'essayer de booster par différentes opérations la remise en circulation d'immobiliers insalubres, vétustes – on parle de l'îlot Dulamon et autres -. Nos services sont à pied d'œuvre pour réduire les délais de traitement pour les autorisations de travaux et les permis de construire. Vous l'avez souligné, il y a un certain nombre de choses qui sont sorties de terre intra-rocade.

L'idée est de rapprocher le logement des centres de vie pour qu'il n'y ait pas trop de mobilités polluantes. Ce que l'on constate sur les programmes actuels, c'est qu'il y a un taux de réservation où d'occupation qui est relativement satisfaisant et important, notamment côté centre-ville. On a fait des prévisions qui étaient raisonnables, même si on peut entendre ça et là qu'il peut y avoir un petit desserrement du crédit. On voit qu'il y a des prix qui commencent, non plus à stagner, mais à baisser et on espère que cela va remonter. Mais oui en effet, depuis quelque temps, et c'est partout pareil, il y a un frein sur les transactions.

Pour être plus général, le résultat est équilibré avec les reports de la régie des eaux. Il faut se dire les choses. Il est sensiblement déficitaire en fonctionnement de 67 000 € sur un budget de 37 millions d'euros, hors reports. Sinon, il est bien supérieur. On a dû résister à une inflation importante sur les fluides, de plus de 12% sur les matières premières.

Notre taux d'épargne reste au-dessous de 10 et ce n'est pas bon. Ce taux d'épargne est un ratio qui ne tient pas compte des reports de la régie. Ce taux d'épargne est analysé hors produits exceptionnels de la régie des eaux.

L'épargne brute a souffert de recettes qui sont peu dynamiques, mais pas forcément d'endettement. Quand vous dites que l'on est dans ce qu'il y a de pire depuis 20 ans, le pire scénario, je voudrais relativiser deux ou trois choses. J'ai les capacités de désendettement depuis 2008. Oui, il y a eu des périodes où on était au-dessous de 14, notamment en 2021. On était à 7 ans. 2021, une année un peu particulière avec beaucoup d'aides. L'Etat nous avait soutenus, notamment post COVID. Les dépenses étaient freinées, les investissements étaient freinés et donc, on était à 7 ans, mais de façon un peu anormale.

Quand vous dites que c'est la première fois que l'on est à 14, ou qu'il y a eu une fois, vous vous trompez. En 2009, on est à 19 ans. En 2010, on est à 18 ans. En 2011, on est à 13,99. En 2012, on est à 13,95. À plus de 17 ans en 2013. Après, il y a une période entre 2014 et 2020 où on est en moyenne à 13-14 et on est à 14.

Cela ne veut pas dire que l'on se satisfait de cela, mais si vous dites que c'est historiquement haut, vous vous trompez volontairement ou involontairement - on va dire involontairement – sur ce sujet-là.

En ce qui concerne l'endettement, le stock de dette est de 33 millions d'euros, presque 34. Avec ce qu'on va emprunter, on sera à 34-35 en fin d'exercice. On essaie d'emprunter sensiblement ce que l'on rembourse. Il était de 35 millions d'euros en 2009. Il était de 40 millions d'euros en 2016. Aujourd'hui, il est de 34 millions d'euros. On essaie de réduire cet endettement, mais vous ne pouvez pas dire que c'est la pire situation puisque, que ce soit au niveau de la capacité d'endettement ou du stock de dette, il y a déjà eu des moments où, et je mets à part les transferts qui faussent les choses qui sont avant 2016.

En ce qui concerne les budgets annexes, les pompes funèbres, ZAC, PRU, Self, etc., on porte un stock de dette de 4,8 millions d'euros. c'est pratiquement la moitié du stock de dette de 2017. Il y a aussi du désendettement en la matière.

En ce qui concerne le résultat qui serait négatif, vous avez oublié l'année 2013 où il y avait un petit résultat négatif également. Donc, cela veut dire que ce n'est pas la seule année où il y a un résultat négatif. Il faut relativiser ce résultat négatif parce qu'il est hors reports.

Voilà ce que je voulais porter à votre attention. Je trouve qu'il est un peu caricatural de vouloir aller là-dessus.

Un dernier point que l'on n'a pas abordé, l'évolution de la masse salariale. Là aussi, c'est en augmentation mécanique, mais on se maintient à environ 260 ETP et c'est vrai que l'on est passé entre 2017 et 2023 pratiquement à 1 million d'euros de plus de masse salariale, également par les réajustements, les mesures gouvernementales qui sont prises pour les salaires qui font que l'on a cette augmentation mécanique. De là à dire que tout est pire qu'avant, non. Cela ne veut pas dire que l'on s'en satisfait. 14 ans, c'est encore trop, mais on l'a été bien souvent dans le passé et même au-delà. On sait très bien que nos bases et nos recettes ne sont pas suffisamment dynamiques. Par contre, on fait des efforts sur l'endettement.

En ce qui concerne les associations, Nathalie GASS pourra le dire mieux que moi, et on a une délibération en fin de conseil sur les associations, je n'ai pas d'associations

qui crient au scandale sur ce qu'on est en train de leur proposer. Elles ont toutes trouvé une solution. La question est : est-ce qu'il faut qu'une association soit en hyper cœur de ville pour animer le cœur de ville ? On a 60 animations par an. On est là avec nos services que je remercie pour amener les sonos, les planchers, etc. Elles participent de plus en plus au Noël, elles participent beaucoup à la Madeleine. Le fait qu'elles aient leur siège tout près ou pas n'a peut-être pas forcément un lien direct avec leur capacité à participer et à animer le centre-ville même si j'ai compris le côté symbolique du positionnement.

Et puis, et on le verra dans le budget, c'est 1 158 000 € pour les associations, 1 700 000 pour le CCAS, presque 1 million d'euros pour le SDIS. Ce sont des budgets qui permettent aussi de fonctionner et de faire du service public. Malgré les crises successives – on a eu quelques périodes d'inflation et autres, et avant on a eu des périodes de grosses baisses de dotations avec le gouvernement précédent - on arrive quand même à résister à tout cela pour maintenir de très hauts niveaux de subventions. Je ne pense pas que l'on puisse dire que nos associations sont maltraitées ici. Je trouve que c'est un peu caricatural.

Je vous rejoins sur le taux de réalisation qui doit être plus élevé. On a aussi eu à négocier des choses, à décaler, à reporter.

Concernant la Maison des cultures locales et des traditions, vous ne la voyez pas tout simplement parce que le projet est ajourné. Il n'est pas retenu au moment où on se parle dans la mesure où on a estimé que ce qui nous était présenté et proposé ne correspondait pas à une image architecturale satisfaisante sur les arènes. Cela ne veut pas dire que l'on abandonne cette possibilité-là. On est en échange avec la Fédération de la Course Landaise pour trouver dans un périmètre proche de l'îlot Laulom une solution qui permettrait de rapprocher notre régie des fêtes, qui est un peu éloignée, de l'épicentre des arènes.

Dire que les investissements ont été à l'arrêt, qu'il ne s'est rien passé, chacun est dans son rôle plus ou moins caricatural. Vous avez souligné les investissements sur le sport, l'anneau du Harbaux qui, jadis, avait été plus ou moins annoncé – les cyclistes l'attendaient depuis longtemps –, on l'a fait. Les travaux au stade de l'Argenté, la salle du Beillet, le terrain synthétique. On aurait pu encore le décaler, mais cela faisait 50 ans que cela durait. On ne pouvait plus et tout le monde en est satisfait. L'éclairage qui continue avec le SYDEC, le chemin des sports. On a fait des choses. On a réhabilité nos logements à Bouheben. L'îlot Laulom qui avance.

C'est quand même le signe que malgré un effort de gestion pour se désendetter, pour ne pas hypothéquer l'avenir, on avance et on fait des choses.

Voilà ce que je souhaitais vous dire pour essayer de répondre à tout ou partie de vos interrogations.

**M. BACHE :** Je ne comprends pas pourquoi vous avez fait référence tout à l'heure à la régie de l'eau. La régie de l'eau n'a plus rien à voir avec la Ville de Mont de Marsan. C'est l'Agglomération et bientôt, elle n'aura plus rien à voir avec l'Agglomération ni avec la Ville.

**Monsieur le Maire :** Je vous soupçonne de faire semblant. Vous vous souvenez des résultats que nous avons quand la régie a été transférée. On a eu un débat de fond.

Vous disiez qu'il fallait que les sous partent à la régie pour un spectre plus large territorialement et sur le fond, nous avons dit non. L'eau des Montois et l'argent de l'eau des Montois doit rester à la Ville. C'est cet excédent reporté qui nous permet d'avoir un équilibre. On ne s'en satisfait pas parce que, hors ce résultat, on est à -67 000 €. C'est un report. On est à -67 000 sur 37 millions d'euros de budget.

**M. DUTIN** : Toujours sur ce ton si paisible qui vous caractérise et qu'on ne peut que louer, je constate que géographiquement un certain nombre d'élus de votre liste nous ont rejoints ; Madame DARRIEUSSECQ, c'est la remarque que vous faisiez tout à l'heure, vous voyez on doit considérer quelque part que vous êtes dans l'opposition, mais notre groupe vous est ouvert si vous voulez participer. Ce que je voulais simplement dire, c'est que vous nous avez retracé, Monsieur DAYOT, sur cette longue période, ce qu'il ne faut pas faire, ce qu'il ne fallait pas faire sous Mme DARRIEUSSECQ et ce qu'il ne faut pas faire sous vous.

C'est la raison pour laquelle je me posais la question de savoir si nous, dans l'opposition, le débat nous concernait véritablement. En qualité de citoyens et d'élus montois, oui il nous concerne et je vous remercie d'avoir rappelé que depuis des années, ce qui s'est passé ne va pas, que ce soit sous votre gouvernance ou sous la gouvernance de Mme DARRIEUSSECQ, dont j'ai cru comprendre lors d'interventions publiques qu'elle souhaitait revenir aux affaires, peut-être pour réenfoncer un clou qui nous a déjà envoyé dans un mur.

**Monsieur le Maire** : Je ne remets pas une pièce dans le juke-box.

**M. ARA** : C'est plus du théâtre.

**Monsieur le Maire** : Juste Mathieu, vous ne m'avez pas entendu émettre de critiques. Je répondais à ce que disait M. ARA, disant que c'était la pire situation en termes de ratios. J'ai dit non. Je ne vais pas remonter avant 2008, mais on aurait pu trouver des ratios...

**M. ARA** : Merci Monsieur le Maire. Monsieur DUTIN, vous faites beaucoup de théâtre, mais vous ne parlez jamais de chiffres. On a l'impression que vous ne les connaissez pas. Vous nous dites : « C'est la faute à Mme DARRIEUSSECQ, c'est la faute à M. DAYOT ». Si on écoute vraiment ce que vous dites, à part votre aisance oratoire et vos effets de manche, il n'y a rien.

Quant à ce que vous dites Monsieur DAYOT, je maintiens ce que je dis. J'essaie de parler ici avec beaucoup de rigueur. Je n'ai jamais donné de chiffres fantaisistes. Je maintiens tous les chiffres que j'ai donnés et ils correspondent à ce que vous avez dans le DOB, le vôtre page 34. Quand vous nous parlez de résultats négatifs en 2013, non, quand vous parlez de capacité de désendettement de 18 ans en 2013, non.

Vous ne nous mettez pas ces tableaux-là et vous nous mettez sur table un document avec des chiffres à la page 10, excusez-moi, qui sont faux. Je suis désolé de le dire. On en parlera tout à l'heure. Si vous avez des tableaux, donnez-les-nous, peut-être qu'on pourra travailler parce qu'en commission des finances, on pose des questions et on n'a pas de réponses. Ayons les tableaux. Si je le dis, c'est que je les ai et à chaque fois que je vous ai demandé un tableau, soit vous ne l'avez pas donné, soit quand vous l'avez donné, il ne disait pas ce qu'il disait la fois d'avant.

Par contre, personne n'est caricatural. On n'a jamais dit que les associations étaient maltraitées. On n'a jamais dit qu'il ne se passait rien. On dit qu'on ne réalise que 30% de ce que l'on doit faire et ce n'est pas qu'une année. L'année dernière, c'était 38%. Quant à la situation entre 2008 et 2016, là aussi on a tous les ratios. Monsieur DUTIN, il faut peut-être que je vous l'envoie, mais lisez le rapport de la Chambre Régionale des Comptes s'il vous intéresse de voir quelle est la situation en 2017 et quelle est celle d'aujourd'hui. Il y a juste des faits. Ce n'est pas une version contre une autre. On vous a mis en tête que tout cela était un règlement de comptes. Mettez-vous en tête que peut-être, si on compare les chiffres et qu'on les regarde objectivement, on peut en tirer des conclusions.

Je dirai un mot ensuite sur la régie des fêtes. Je ne sais pas si c'est maintenant ou après, si on vote d'abord pour l'un et après pour l'autre. On va peut-être voter pour le CA de la Ville.

**Monsieur le Maire** : On prend la dernière remarque et on passe au vote.

**M. DUTIN** : Monsieur ARA, tout à l'heure, Monsieur le Maire rappelait la façon dont il fallait que nous nous comportions les uns et les autres. Il n'apparaît pas, en dépit de tous mes effets de manche, que chaque fois que j'ai pris la parole, j'ai attaqué ad hominem qui que ce soit autour de cette table. Non ? Par contre vous, vous ne pouvez pas vous en empêcher. D'ailleurs, cela avait été repris par une élue qui n'est pas là ce soir, mais qui avait renvoyé dans ses quartiers Mme CAVAGNE. Cela a été repris par M. LAMSIKA contre Mme PIOT. Finalement vous, vous me dites : « Arrêtez de sortir vos arguments parce que ce sont des effets de manche - heureusement que je suis avocat parce que je ne sais pas ce que vous auriez dit - et finalement, vous faites votre petit numéro de théâtre ».

Vous pouvez continuer, cela ne me fait ni chaud, ni froid, mais je constate une fois de plus que ce sont des attaques personnelles. Vous m'indiquez que finalement on se fout des chiffres et on ne comprend rien aux chiffres. En tout état de cause, ce que je constate, c'est que les chiffres ne plaident pas véritablement pour votre bilan. Monsieur ARA, j'ai déjà repris pendant un quart d'heure, vingt minutes au niveau de la Communauté d'Agglomération - mais on va venir au budget primitif - lors du débat devant la Communauté d'Agglo, les chiffres qui étaient les vôtres. Donc, vous pouvez continuer à vouloir interrompre, à vouloir dire que tout va bien, ça va, ça va.

**Monsieur le Maire** : Je propose que l'on ne relance pas le débat.

Monsieur le Maire quitte la salle.

**M. BAYARD** : Nous allons procéder au vote concernant le compte administratif du budget principal et les comptes administratifs des budgets annexes. On commence par le compte administratif du budget principal.

6 voix contre et 4 abstentions. Merci.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**Par 23 voix pour, 6 voix contre (M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Jean-Noël CAPDEVILLE, 4 abstentions (M. Mathieu ARA, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Mme Marie-Pierre GAZO, Mme Éliane DARTEYRON),  
M. le Maire ne prenant pas part au vote,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1612-12 et suivants,

**Vu** la délibération n°2024/04-0085 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 approuvant le compte de gestion 2023,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Approuve** les résultats du compte administratif 2023 du budget principal de la Ville conformes à ceux du compte de gestion 2023,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

◆ **Budget annexe « Projet de Rénovation Urbaine » (PRU) :**

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	299 969,74 €
Dépenses réalisées	75 468,54 €
Résultat de l'exercice	224 501,20 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	316 724,73 €
Dépenses réalisées	500 100,81 €
Résultat de l'exercice	-183 376,08 €

Soit résultat cumulé en tenant  
compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	224 501,20 €
Section d'Investissement	-183 376,08 €

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,  
M. le Maire ne prenant pas part au vote,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

**Vu** la délibération n°2024/04-0085 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 approuvant le compte de gestion 2023,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Approuve** les résultats du compte de administratif 2023 du budget annexe « PRU» conformes à ceux du compte de gestion 2023,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

◆ **Budget annexe « ZAC Quartier Nord Peyrouat :**

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	7 932 862,49€
Dépenses réalisées	7 638 330,33€
Résultat de l'exercice	294 532,16€

Section d'Investissement

Recettes réalisées	7 825 229,58€
Dépenses réalisées	8 086 377,66€
Résultat de l'exercice	-261 148,08 €

Soit résultat cumulé en tenant  
compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	294 532,16€
Section d'Investissement	-261 148,08 €

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,  
M. le Maire ne prenant pas part au vote,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

**Vu** la délibération n°2024/04-0085 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 approuvant le compte de gestion 2023,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Approuve** les résultats du compte de administratif 2023 du budget annexe « ZAC Quartier Nord Peyrouat », conformes à ceux du compte de gestion 2023,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

◆ **Budget annexe « Crématorium » :**

**Section de Fonctionnement**

Recettes réalisées	1 120 713,02 €
Dépenses réalisées	508 672,96 €
Résultat de l'exercice	612 040,06 €

**Section d'Investissement**

Recettes réalisées	136 311,28 €
Dépenses réalisées	152 786,06 €
Résultat de l'exercice	-16 474,78 €

**Soit résultat cumulé en tenant  
compte des restes à réaliser**

Section de Fonctionnement	612 040,06 €
Section d'Investissement	-16 474,78 €

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,  
M. le Maire ne prenant pas part au vote,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

**Vu** la délibération n°2024/04-0085 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 approuvant le compte de gestion 2023,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale du Crématorium en date du 27 mars 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Approuve** les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe « crématorium» conformes à ceux du compte de gestion 2023,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

◆ **Budget annexe « Pompes Funèbres Municipales :»**

**Section de Fonctionnement**

Recettes réalisées	2 370 554,80 €
Dépenses réalisées	1 812 316,19 €
Résultat de l'exercice	558 238,61 €

**Section d'Investissement**

Recettes réalisées	237 318,39 €
Dépenses réalisées	137 141,22 €
Résultat de l'exercice	100 177,17 €

**Soit résultat cumulé en tenant  
compte des restes à réaliser**

Section de Fonctionnement	558 238,61 €
Section d'Investissement	100 177,17 €

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,  
M. le Maire ne prenant pas part au vote,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

**Vu** la délibération n°2024/04-0085 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 approuvant le compte de gestion 2023,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres Municipales en date du 27 mars 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Approuve** les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe « pompes funèbres municipales » conformes à ceux du compte de gestion 2023,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

◆ **Budget annexe « Régie Municipale des Fêtes et Animations » :**

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	2 417 293,07 €
Dépenses réalisées	2 402 494,27 €
Résultat de l'exercice	14 798,80 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	10 091,82 €
Dépenses réalisées	5 746,60 €
Résultat de l'exercice	4 345,22 €

Soit résultat cumulé en tenant  
compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	14 798,80 €
Section d'Investissement	4 345,22 €

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,  
M. le Maire ne prenant pas part au vote,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

**Vu** la délibération n°2024/04-0085 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 approuvant le compte de gestion 2023,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Fêtes en date du 4 avril 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Approuve** les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe «Régie Municipale des Fêtes et Animations» conformes à ceux du compte de gestion 2023,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

◆ **Budget annexe « Parcs de stationnement » :**

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	405 200,29 €
Dépenses réalisées	395 815,40 €
Résultat de l'exercice	9 384,89 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	115 950,39 €
Dépenses réalisées	119 951,71 €
Résultat de l'exercice	- 4001,32 €

Soit résultat cumulé en tenant  
compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	9 384,89 €
Section d'Investissement	- 4001,32 €

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,  
M. le Maire ne prenant pas part au vote,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

**Vu** la délibération n°2024/04-0085 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 approuvant le compte de gestion 2023,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie des « Parcs de Stationnement » en

date du 8 avril 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Approuve** les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe « parcs de stationnement » conformes à ceux du compte de gestion 2023,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

◆ **Budget annexe « Self Bosquet » :**

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	243 645,50 €
Dépenses réalisées	249 364,44 €
Résultat de l'exercice	- 5 718,94 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées	25 378,24 €
Dépenses réalisées	22 666,64 €
Résultat de l'exercice	2 711,60€

Soit résultat cumulé en tenant  
compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	- 5 718,94 €
Section d'Investissement	2 711,60 €

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,  
M. le Maire ne prenant pas part au vote,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

**Vu** la délibération n°2024/04-0085 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 approuvant le compte de gestion 2023,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Approuve** les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe « self bosquet » conformes à ceux du compte de gestion 2023,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

◆ **Budget annexe « Géothermie » :**

Section de Fonctionnement

Recettes réalisées	1 788 393.09€
Dépenses réalisées	1 683 987.41€
Résultat de l'exercice	104 405.68€

Section d'Investissement

Recettes réalisées	1 587 351.58€
Dépenses réalisées	285 259.55€
Résultat de l'exercice	1 302 092.03€

Soit résultat cumulé en tenant  
compte des restes à réaliser

Section de Fonctionnement	104 405.68€
Section d'Investissement	1 302 092.03€

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,  
M. le Maire ne prenant pas part au vote,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

**Vu** la délibération n°2024/04-0085 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 approuvant le compte de gestion 2023,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de la Géothermie en date du 13 mars 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Approuve** les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe « géothermie » conformes à ceux du compte de gestion 2023,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération N° 2024/04-0087 (n°10)**

**Objet : Affectation des résultats pour le budget principal de la Ville et les budgets annexes « Projet de Rénovation Urbaine », « ZAC Quartier Nord Peyrouat », « Crématorium », « Stationnement ».**

Nomenclature Acte :

7.1.2 - Document budgétaire

**Rapporteur : Christophe HOURCADE**

Suite au vote du compte administratif 2023 du budget principal et des budgets annexes, il y a lieu de voter l'affectation des résultats pour les budgets annexes « Projet de Rénovation Urbain », « ZAC Quartier Nord Peyrouat », « Crématorium » et « Stationnement ».

◆ **Budget principal :**

<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2023</b>	
<b>Résultat de fonctionnement 2023</b>	
A Résultat de l'exercice budget principal	- 67 986,67 €
B Résultats antérieurs reportés budget principal	3 594 105,25 €
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>3 526 118,58 €</b>
<b>D solde d'exécution d'investissement 2023</b>	-798 135,33 €
E solde des restes à réaliser d'investissement	899 665,24 €
<b>F = D + E Besoin de financement</b>	<b>101 529,91 €</b>
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	<b>0,00 €</b>
2) H Report en fonctionnement R 002	<b>3 526 118,58 €</b>

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**Par 28 voix pour, 6 voix contre (M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Jean-Noël CAPDEVILLE),**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

**Vu** la délibération n°2024/04-0088 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 approuvant le compte administratif 2023,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Approuve** l'affectation des résultats 2023 du budget principal conformément aux tableaux ci-dessus,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

◆ **Budget annexe « Projet de Rénovation Urbaine » (PRU) :**

<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRU 2023</b>	
<b>Résultat de fonctionnement 2023</b>	
A Résultat de l'exercice budget principal	214 952,04 €
B Résultats antérieurs reportés	9 549,16 €
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>224 501,20 €</b>
<b>D solde d'exécution d'investissement 2023</b>	<b>- 183 376,08 €</b>
E solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
<b>F = D + E Besoin de financement</b>	<b>- 183 376,08 €</b>
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	183 376,08 €
2) H Report en fonctionnement R 002	41 125,12 €

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

**Vu** la délibération n°2024/04-0088 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 approuvant le compte administratif 2023,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Approuve** l'affectation des résultats 2023 du budget annexe « PRU » conformément aux tableaux ci-dessus,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

◆ **Budget annexe « Z.A.C. Quartier Nord Peyrouat » :**

<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET Z.A.C QUARTIER NORD PEYROUAT 2023</b>	
<b>Résultat de fonctionnement 2023</b>	
A Résultat de l'exercice	294 532,16 €
B résultats antérieurs reportés	0,00 €
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>294 532,16 €</b>
D solde d'exécution d'investissement 2023	- 261 148,08 €
E solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
<b>F Besoin de financement</b>	<b>- 261 148,08 €</b>
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	261 148,08 €
2) H Report en fonctionnement R 002	33 384,08 €

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

**Vu** la délibération n°2024/04-0088 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 approuvant le compte administratif 2023,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Approuve** l'affectation des résultats 2023 du budget annexe « ZAC Quartier Nord Peyrouat » conformément aux tableaux ci-dessus,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

◆ **Budget annexe « Crématorium » :**

<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET CREMATORIUM 2023</b>	
<b>Résultat de fonctionnement 2023</b>	
A Résultat de l'exercice	112 981,83 €
B résultats antérieurs reportés	499 058,23 €
<b>C Résultat à affecter</b>	612 040,06 €
D solde d'exécution d'investissement	<b>10 321,69 €</b>
D 001 (besoin de financement)	-16 474,78 €
E solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
<b>F Besoin de financement</b>	<b>- 16 474,78 €</b>
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	<b>316 474,78 €</b>
2) H Report en fonctionnement R 002	295 565,28 €

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

**Vu** la délibération n°2024/04-0088 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 approuvant le compte administratif 2023,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie municipale du crématorium en date du 27 mars 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Approuve** l'affectation des résultats 2023 du budget annexe « Crématorium » conformément aux tableaux ci-dessus,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

◆ **Budget annexe « Parcs de stationnement » :**

<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT 2023</b>	
<b>Résultat de fonctionnement 2023</b>	
A Résultat de l'exercice	5 618,78 €
B résultats antérieurs reportés	3 766,11 €
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>9 384,89 €</b>
D solde d'exécution d'investissement	- 39 546,40 €
R 001	- 27 439,93 €
E solde des restes à réaliser d'investissement	23 438,61 €
<b>F Besoin de financement</b>	<b>- 4 001,32 €</b>
1) G Affectation en réserve R1068 en investissement	4 001,32 €
2) H Report en fonctionnement R 002	5 383,57 €

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants,

**Vu** la délibération n°2024/04-0088 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 approuvant le compte administratif 2023,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie municipale des parcs de stationnement en date du 8 avril 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Approuve** l'affectation des résultats 2023 du budget annexe « Parcs de stationnement » conformément aux tableaux ci-dessus,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**- Délibération N° 2024/04-0090 (n°12)**

**Objet : Présentation du budget primitif 2024 - Budget principal de la Ville et des budgets annexes.**

Nomenclature Acte :

7.1.2– Document budgétaire

**Rapporteur : Christophe HOURCADE**

- **Budget principal**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024.

**Monsieur le Maire** : Vous avez reçu une note qui doit avoir ce visage-là et la note que vous avez sur table est ce que nous aurions pu projeter, mais nous voulions éviter des torticolis. Donc, vous allez l'avoir de cette manière-là. C'est le support synthétique que vous allez avoir – il n'y a rien de nouveau ou de différent - qui va permettre à Christophe de vous faire une présentation orale qui donnera ensuite lieu à nos échanges.

**M. HOURCADE** : Nous allons regarder ensemble la version synthétique de la note que vous avez reçue qui nous a amenés à la construction de ce budget d'un total de 59,3 millions d'euros, dont 36 900 000 € en fonctionnement et 22 400 000 € en investissement.

(Note de synthèse)

**Monsieur le Maire** : Vous avez ensuite page 13 les trois budgets annexes sur lesquels on vous donne quelques éléments. Je vous laisse la parole. Ça a été synthétique pour ne pas vous relire l'ensemble de la M57, mais on peut se poser pour échanger sur différents points. La parole est libre. Qui veut s'exprimer ?

**M. ARA** : Très court. Juste une question de détail. Dans quel ordre est-ce qu'on vote ? Est-ce qu'on vote d'abord la fiscalité et ensuite le budget ou l'inverse ?

**Monsieur le Maire** : J'ai oublié de vous le dire, on va faire la même chose qu'à l'Agglomération, si vous en êtes d'accord. Je vous propose de mettre la fiscalité après le budget, mais je ne peux le faire que si vous le validez. Je propose que l'ordre du jour soit modifié. Y a-t-il des personnes qui sont contre ? *(Personne n'est contre)*

Donc, on inverse la 12 et la 13.

**M. DUTIN** : Une petite question qui a trait à ce que vous venez d'indiquer. Nous allons donc voter les taux après le vote sur le budget primitif.

J'ai une question à M. BAYARD. Vous voyez, je suis prévisible, Monsieur BAYARD. Comme j'ai une petite mémoire uniquement bonne à répéter un texte de théâtre, je me rappelais que lors du vote du budget au niveau de la Communauté d'Agglomération, vous m'aviez surpris, mais je suis sûr que vous allez m'expliquer. Vous m'avez surpris parce que vous avez voté pour le budget, mais vous avez voté contre l'augmentation des taux. Or, si vous votez pour le budget qui est un budget qui est fondé sur l'augmentation des taux, comment pouvez-vous ensuite voter contre l'augmentation des taux qui aurait rendu le budget insincère ?

Ce qui m'intéresse, c'est ce que vous allez faire aujourd'hui. Est-ce que vous allez voter pour le budget et contre l'augmentation des taux ? Si c'est le cas, de grâce – parce que manifestement cela m'éclairera – dites-le-moi.

**M. BAYARD :** Je me doutais bien que j'étais devenu votre meilleur ennemi, Monsieur DUTIN. Je dois avouer que j'étais un peu jaloux de M. ARA parce qu'il fut un temps où... Je note votre élégance.

Le budget que nous allons adopter n'est quand même pas au centre des débats et ne doit pas l'être. Je crois que c'est ce qui doit nous préoccuper avant tout, avant même de savoir ce que va faire Hervé BAYARD et quelle est sa position. J'ai toujours été cohérent. Si, j'ai toujours dit que j'étais contre une augmentation significative de la fiscalité et j'ai expliqué pourquoi et à partir de là, j'ai voté contre les taux de fiscalité à l'Agglo. Pour autant, j'ai expliqué pourquoi je votais pour le budget de l'Agglo et j'ai été plutôt cohérent.

Aujourd'hui, je vais voter le budget. J'ai expliqué très simplement que je ne souhaitais pas entraver le fonctionnement de l'Agglo en ne votant pas le budget. Que je ne voulais pas que ce soient d'autres que les élus qui ont été élus par nos concitoyens qui prennent les décisions et qui les assument et je ne voulais pas qu'en prenant le risque de rejeter le budget de l'Agglo, ce soient des magistrats qui décident de l'avenir de notre collectivité. On ne va pas refaire le débat de l'Agglo. On peut le refaire si vous voulez, mais on va y passer toute la nuit. Je considérais qu'il y avait des élus qui proposaient un budget avec une hausse de 85% de la fiscalité. C'était à eux de l'assumer et en adoptant le budget, ils ont assumé ce choix.

Je pense avoir été clair, de la même façon que j'ai toujours dit que je pensais qu'il y avait d'autres choix qui étaient possibles, Monsieur DUTIN. Ces choix n'ont pas été faits à l'Agglo. Mais sur le sujet, je crois que j'ai été suffisamment clair et bien en amont puisque j'ai commencé à m'exprimer au mois de janvier en disant que pour moi, une baisse de la DSC, voire même une suppression, était le meilleur choix et pas forcément une hausse de la fiscalité.

Aujourd'hui, je voterai ce budget et je voterai les taux, simplement parce que l'augmentation des taux est de 3%. Cela me semble être une hausse acceptable – on va le dire de cette façon-là -, même si je dois avouer que j'aurais préféré que l'on n'augmente pas la fiscalité parce que c'est le premier de mes combats, mais je considère qu'une hausse de 3% est quelque chose de raisonnable et partant de là, je voterai le budget et je voterai les taux.

J'étais favorable à ce qu'on n'augmente pas la fiscalité à l'Agglo, que l'on baisse la DSC et qu'on laisse la possibilité aux communes de faire leurs propres choix, notamment en augmentant elles-mêmes la fiscalité. C'est finalement ce qui se passe là. Ce qui se passe, c'est que la commune fait le choix d'augmenter sa fiscalité et ce sont des choix assumés par les élus et si on n'avait pas eu la DSC, peut-être que l'augmentation de la fiscalité aurait été supérieure, mais j'aurais souhaité, quoi qu'il en soit, qu'elle reste à 3%.

J'ai été clair. Je l'ai dit, je fais ce que je dis et je dis ce que je fais en toute transparence.

**M. DUTIN** : Simplement, Monsieur BAYARD, je vous sais gré d'avoir mis un certain nombre de circonvolutions à rendre cohérente une incohérence. Après, on va arrêter sur le budget de l'Agglo, mais quand vous expliquez que vous ne vouliez pas que le budget de l'Agglo soit géré par des magistrats, écoutez Monsieur BAYARD, en votant dans un premier temps pour le budget et en disant « mon Dieu, je préserve le budget de l'Agglo », et en votant quelques secondes après contre l'augmentation des taux, vous saviez – ou alors je me pose de graves questions sur la façon dont les choses ont été tenues parce que vous avez eu en charge les finances -, lorsque vous votiez contre l'augmentation des taux, vous saviez, vous, parce que vous êtes un spécialiste de la chose, que de fait, vous cassiez le budget que vous veniez de voter parce qu'il ne devenait plus sincère puisque sans l'augmentation des taux, vous n'arriviez pas à boucler votre budget.

Maintenant, vous expliquez que vous êtes raide dans vos bottes. Il y en a d'autres qui l'ont été et j'en dirai deux mots de toute façon.

Je sais que ça va faire bondir M. ARA, mais que voulez-vous, je suis un littéraire ; j'essaie de m'intéresser un tout petit peu aux chiffres, dormez tranquille Monsieur ARA, mais que voulez-vous, on ne se refait pas.

Ce budget primitif est un budget punitif et c'est un budget punitif pour les Montois à double titre. Je reprends ce que disait à l'instant M. BAYARD. Vous dites : « Petite augmentation du taux. Donc, cette fois-ci, je vote. » Les Montois sont également citoyens de la Communauté d'Agglomération et les Montois subissent l'augmentation, et des taux au niveau de la Communauté d'Agglomération, et l'augmentation du petit taux, nous dites-vous, mais 1+1, cela commence à faire presque 2. Ce qui veut dire que pour le citoyen montois, il subit une double punition : la punition infligée par l'augmentation des taux au niveau de la Communauté d'Agglomération et des taux au niveau de la Ville de Mont de Marsan et cela n'est pas neutre.

Puisque vous me relanciez tout à l'heure, Monsieur ARA, sur la façon dont je pouvais peut-être m'exprimer, je vais vous dire et je pense que je vais vous convaincre, que dans le cadre de ce qu'est mon activité professionnelle, Monsieur BAYARD, je reçois pratiquement tous les jours des personnes qui, lorsqu'elles font leur propre budget familial, comptent à l'euro près. Il n'y a pas de petite augmentation et ce d'autant dans le contexte économique et financier dans lequel nous sommes. On ne peut pas vous laisser dire et entendre qu'il y aurait des augmentations qui seraient trop importantes et d'autres qui ne le seraient pas. Le budget de certaines familles est un budget qui se calcule à l'euro près.

Lorsque vous nous dites « on va mettre en place ce budget », au-delà des chiffres, pour quoi faire ? Lorsqu'on pratique ce type de budget, il y a deux hypothèses. Soit on dit que c'est pour combler des trous, mais ce n'est pas véritablement ce que vous nous dites, soit c'est pour rendre plus de services au public et donc, faire en sorte qu'il y ait plus de services publics. Ce ne sera pas le cas.

Lorsque vous pratiquez ce budget, il s'agit – appelons un chat un chat – de combler des déficits, de combler des trous, de combler une mauvaise gestion qui, je veux bien le reconnaître concernant la Communauté d'Agglomération, relève de la responsabilité de Mme DARRIEUSSECQ, mais qui, concernant la Ville de Mont de

Marsan, relève de votre responsabilité, Monsieur DAYOT, et de votre équipe. On ne peut pas se défausser sans arrêt derrière les autres. Votre responsabilité sur la situation de la Ville est vôtre et elle est totale.

Un peu comme cela s'est passé tout à l'heure, lorsque depuis deux ou trois ans, depuis que nous sommes dans l'opposition, nous venons critiquer des orientations, des choix politiques, alors c'est toujours la même réponse : on nous raille. Certains nous ont traités de dogmatiques. D'autres nous ont dit que nous ne savions pas gérer. D'autres nous disent que nous faisons du théâtre. Je rappelais tout à l'heure ce qui avait été infligé à Françoise CAVAGNE quand elle parlait de l'état des écoles, et Dieu sait si elle avait raison et Dieu sait si l'évolution lui a donné raison, qu'elle vivait dans sa bulle. C'est Mme DARTEYRON qui l'avait affublée de cela. Je me rappelle ce que M. LAMSIKA a dit à Mme PIOT. Chaque fois que nous voulons dire quelque chose et parce que nous sommes la minorité et parce que nous n'emporterons pas la cerise, alors il est facile de nous railler.

Au-delà de nous railler, peut-être qu'il aurait fallu nous écouter. Ce qui me fait peur au niveau de ce budget, c'est que ce qui est derrière, c'est un certain nombre de projets qui sont des projets qui ne pourront pas se mener ou des projets qui vont se mener mal. Le projet muséal qui est pourtant nécessaire me préoccupe. Il me préoccupe dans son pilotage. Il me préoccupe dans ses dérives financières. Ça dévisse au niveau des investissements. Ça ne suit pas le bon tempo au niveau de la réouverture. Il me pose question sur son dimensionnement futur. Il me pose question sur la prise en charge du coût des charges de fonctionnement. Rien n'apparaît dans ce budget en préparation de ce que nous allons devoir exposer à ce niveau-là.

Comment est-ce que vous le traduisez en ligne budgétaire et en prévision budgétaire ? Nous ne le savons pas. Et puis, sur ce projet, vous faites le tour des partenaires. Vous faites le tour des partenaires, de la Région et du Département.

Vous avez tout à l'heure indiqué qu'un de vos sujets de préoccupation était la baisse des droits de mutation. Laissez-moi rire ! Je participe à une collectivité qui est le Département dont le budget est essentiellement abondé par les droits de mutation. Nous ne disposons pas, et vous le savez, au niveau du Département du levier fiscal. Pour autant, il me semble tout de même que nous répondons présents sur les domaines de compétences qui sont les nôtres et nous répondons présents au niveau des investissements. Pourquoi ? Parce qu'à un moment donné, il faut savoir balayer devant sa porte. Parce qu'il y a des gestions qui sont des gestions qui, depuis des années, sont rigoureuses, bien orientées et nous permettent donc dans ces périodes difficiles, que nous subissons tous... arrêtez de nous parler pour vous cacher derrière votre petit doigt de l'augmentation au niveau des fluides. C'est vrai pour toutes les collectivités et toutes, contrairement à la nôtre, ou la Communauté d'Agglo, ne sont pas bloquées, ne sont pas au ralenti, ne sont pas stoppées. Arrêtez de nous parler sans arrêt de la guerre en Europe. Arrêtez, et vous ne le faites plus, mais on a quand même entendu cette rhétorique, de nous parler du COVID. D'autres collectivités fonctionnent.

Je voulais également faire allusion aux Halles. Nous avons critiqué, et ceux qui étaient dans l'opposition avant nous, la façon dont ces Halles avaient été bradées

dans le cadre d'un bail emphytéotique. Nous vous rappelons que vous avez dû racheter ces Halles, mais là où il n'y a pas la réalité de la chose, c'est que ces Halles ne nous coûtent pas le rachat. Elles nous coûtent, et vous le savez et je ne vois rien dans le budget, la réhabilitation. Elles vont nous coûter la nouvelle affectation qui pourrait être donnée à ces Halles qui aujourd'hui sont une espèce de bateau ivre auquel on donne quelques attributions en fonction des lieux de passage. Et ne venez pas me dire, parce que je le sens venir, qu'elles vont bien servir pour le festival Flamenco. Lorsque l'on est incapable depuis bientôt 20 ans ici de doter la Ville de Mont de Marsan et sa Communauté d'Agglomération d'une salle de spectacles digne de ce nom, alors effectivement, on peut se poser un certain nombre de questions.

Vous nous jouez sans arrêt « finalement, on n'est pas si mal que ça ». C'est ce que vous venez de nous indiquer il y a de cela quelques minutes par rapport aux associations. Nous ne devons pas avoir le même son de cloche avec les interlocuteurs que nous rencontrons les uns et les autres.

Vous vous faites le chantre de la réorganisation et de la redynamisation du centre-ville. Vous oubliez de remettre les associations au cœur de ce projet, ce qui était pourtant votre thème de campagne. Ce n'est pas en faisant un samedi tous les mois ou deux samedis par mois qu'il s'agit d'une politique de revitalisation du centre-ville. La revitalisation du centre-ville nécessite une vision qui n'est pas qu'une vision de repeindre les façades. La revitalisation du centre-ville, ce n'est pas s'intéresser uniquement aux cellules commerciales. C'est s'intéresser aux personnes que l'on va attirer au centre-ville pour y habiter. Cela nécessite donc une politique menée au niveau du logement et cela nécessite également une politique qui soit une politique attractive par le fait d'envisager des modalités de circulation, des modalités de parking, des modalités de réorganisation.

Vous ne faites allusion à rien et j'entendais M. HOURCADE qui nous disait : on va continuer sur le centre-ville ce que nous avons entrepris : on va le verdir. Vous avez posé des pots de fleurs sur les axes principaux du centre-ville.

**Monsieur le Maire** : Avec tout le respect que je vous dois, je vais vous demander de synthétiser pour que tout le monde puisse s'exprimer.

**M. DUTIN** : On a le temps. Je ne pense pas que j'insulte quiconque. Si vous le permettez, je vais essayer de finir à mon rythme. Je comprends qu'au bout d'un moment, l'inventaire à la Prévert que je suis en train de faire... D'accord, mais il existe.

J'ai manifestement des doutes sur votre volonté ou votre capacité à relancer la vie en centre-ville. Ce que je dis, c'est que les Nouvelles Galeries, pour x raison, en dépit des effets d'annonce, n'avancent pas. Ce que je dis, c'est que les projets structurants et les investissements nécessaires pour Mont de Marsan n'avancent pas et que nous sommes dans le cadre d'un discours qui est un discours lénifiant. Vous nous mettez dans du formol, mais je pense qu'un jour, il va falloir que les uns et les autres se réveillent et j'espère que le réveil sera moins brutal que ce qu'il donne aujourd'hui à la Communauté d'Agglomération car, et j'en ai terminé, lorsque votre adjoint Hervé BAYARD vient d'indiquer à l'instant – cela me fait peur par rapport à ma Ville de Mont de Marsan - : « Peut-être que les mairies auraient eu

vocation à remettre la main à la poche, notamment avec la dotation, etc. C'était ce que je voulais privilégier » nous dites-vous, Monsieur BAYARD, c'est assez extraordinaire. C'est-à-dire que ce sont les autres qui doivent payer quelque part les erreurs de gestion qui ont été les vôtres. Si vous êtes capable de tenir ce raisonnement dans cette enceinte pour la Communauté d'Agglomération, j'ai un tout petit peu froid dans le dos pour la suite à Mont de Marsan.

**M. ARA** : Merci Monsieur le Maire. Monsieur DUTIN, si je vous ai blessé par mes propos, j'en suis navré.

**M. DUTIN** : On ne va pas s'auto-contraindre les uns les autres. Mme DARRIEUSSECQ s'est excusée, elle demande des excuses, vous vous excusez...

**Monsieur le Maire** : C'est la première fois de ma vie que je vous fais ça. Je viens de découvrir le bouton qui permet de couper la parole. Je m'en excuse. On essaie de rester sur le fond.

**M. ARA** : On a des débats. Je pense que vous avez le cuir suffisamment épais, comme moi, pour entendre parfois une petite formule. Ce que je disais tout à l'heure, c'était que vous me montriez avec des chiffres en quoi la situation financière de la Ville avait été dégradée entre 2008 et 2017. Vous venez de dire que la responsabilité de la situation actuelle est pleine et entière à Monsieur le Maire actuel. Très bien, ok. Sur l'Agglomération, on a eu le débat à l'Agglo. Ce n'est pas la même chose.

Et ce que je disais tout à l'heure, c'est que le résultat de tout cela, c'est que les impôts augmentent, vous nous dites de 30 € hors effet bases. Oui, mais la réalité, c'est que les Montois le payent et cela rentre dans les caisses de la Ville. Il va y avoir 1 320 000 € de plus payés par les Montois en taxe locale qui vont rentrer dans les caisses de la Ville. Ce n'est pas une augmentation minime.

Je reviens sur ce que j'ai dit les fois précédentes, ce n'était pas dans notre programme électoral. On ne s'est pas engagé à cela alors qu'il n'y a pas eu d'événements externes qui ont justifié qu'on le fasse. Par contre, il y avait des choses dans notre programme électoral. Dans le sport, cela a été dit, on fait beaucoup de bonnes choses. Je l'avais déjà dit au moment du programme. J'avais dit quand on me l'avait demandé que c'était un programme sportif fort. Je le pense toujours.

Sur la culture par contre, vous parlez d'une salle de spectacles. On s'est engagé à faire une salle de spectacles, nous tous, Nahuques. On s'y est engagé. On ne le fait pas. Je regrette tout comme vous, Monsieur DUTIN, que le pôle culturel ait coûté 14 millions d'euros - et ce n'est pas décidé par nous - pour faire une jauge identique à celle du théâtre. Ce qui a été fait est quand même exceptionnel. Imaginez si on avait une jauge de 2000 places, les spectacles que l'on pourrait y faire et cela aurait coûté le même prix.

La culture, au-delà de Nahuques dont on ne parle plus, la Maison des traditions et de la culture dont on ne parle plus, il y a d'autres choses dont on ne parle plus. La salle nationale pour le théâtre, on n'en parle plus. Mont de Marsan Sculptures, on s'était engagé à le faire tous les deux ans, 2022 et 2024. J'imagine qu'il y en aura un en octobre 2025 avant les élections, mais enfin, on devait le faire trois fois et on va

le faire une fois.

Sur les écoles, j'ai une réflexion que j'avais déjà eue sur l'îlot Laulom. Quand le foncier et les bâtiments avaient été rachetés à l'époque, c'était pour faire une percée et potentiellement pour y faire un groupe scolaire parce que l'école primaire des Arènes est mal fichue de par sa topographie et l'école maternelle du centre a énormément de charme, mais elle a des problèmes. J'ai cru comprendre que deux classes allaient fermer parce que les fondations sont sous l'eau et que malheureusement, sans être climatologue, cela risque de ne pas s'arranger. Est-ce qu'on ne pourrait pas réfléchir, plutôt que de toujours réparer cette école, quel que soit le charme qu'elle a, et adapter les accès comme on peut avec une cour d'école compliquée à l'école maternelle des Arènes, à faire un grand groupe scolaire à Laulom ? Monsieur BACHE, mettre une école maternelle et une école primaire ensemble, cela ne fait pas fermer une école. Cela fait en construire une. Vous avez entendu ce que j'ai dit ? Cela fait construire une école. Monsieur BACHE, si vous mettez une maternelle et une primaire dans une école, cela en fait une au lieu de deux, certes, mais comme dans tous les groupes scolaires. Je vais finir.

Au-delà de la polémique, réfléchir sérieusement à cela parce qu'on va de plus en plus devoir investir sur un bâtiment qui prend l'eau et qui continuera à la prendre. Est-ce qu'on n'aurait pas des projets de logements à faire là-dessus et faire une école avec un grand parc et des choses intéressantes pour nos enfants à Laulom ? Je pose la question et je pense qu'elle mérite d'être posée. Je ne compte pas la fermer, voyez-vous.

Sur la voirie, certes il y a la route de Sabres, mais on s'était engagé à augmenter la voirie de 50% dans les quartiers.

Sur le musée, c'est un projet qui a été lancé il y a longtemps. C'est un projet important. La dernière fois, on a posé des questions en commission des finances et ici : combien est-ce que cela coûtait aujourd'hui en fonctionnement ? Pas de réponse. Combien est-ce que cela coûtera demain en fonctionnement ? Pas de réponse. Avant de faire quelque chose, on veut savoir combien cela coûte. Quelles sont les garanties financières que l'on a de la part des partenaires ? Apparemment aucune. Jusqu'à quel point la collectivité est-elle capable de payer si le taux de financement diminue ? Si on perd 10% de financement, c'est quand même 1,5 millions d'euros. Si les coûts dérapent, on va arriver à des sommes considérables et vu la situation financière de la Ville, on peut se poser la question de savoir si on en a les moyens aujourd'hui, mais pour 50 ans. C'est un musée qui durera, je l'espère, 50 ans. Est-ce qu'on en a, oui ou non, les moyens ? Vouloir poser une première pierre, c'est bien, mais après ce sont les suivants qui vont devoir le gérer. Est-ce qu'on l'a mesuré ? Je ne le vois pas dans le budget. Je ne sais pas sur quelles hypothèses il a été bâti. Les projections financières, sur quelles hypothèses, avec quelles subventions et en payant combien de fonctionnement ? On ne l'a pas.

On n'a pas non plus sur ce budget, malgré la hausse des impôts, une perspective d'atterrissage. À combien va-t-on arriver de capacité de désendettement, d'épargne nette, etc. ? On augmente les impôts, certes, mais pour arriver à combien ? Je ne le vois pas.

J'ai posé la question sur le musée. Ne démarrons pas tant que l'on n'a pas les

subventions. On ne sait pas combien. Une fois que l'on saura combien on aura, regardons-le. Vous nous dites que vous avez fait un benchmark en regardant sur les autres collectivités. Je l'ai demandé et je l'ai reçu. Je ne sais pas si je l'ai reçu officiellement ou si je n'aurais pas dû le recevoir. Je l'ai reçu. Sur cette étude, il y a 24 exemples d'autres musées. Cela peut paraître sérieux sauf que dans ces 24 exemples, il n'y en a qu'un seul qui est subventionné à la hauteur que l'on attend. Les autres, soit on ne sait pas, soit c'est moins. Chaque pourcent de subvention, ce sont des centaines de milliers d'euros et des millions. Essayons d'avoir des garanties. Est-ce qu'on en a eu depuis le mois dernier ? Peut-être pas, mais mesurons le fait que l'on travaille pour 50 ans.

Est-ce qu'on a, oui ou non, les moyens de le payer ? Compte tenu de l'état financier de la Ville, en sachant que l'on ne sait pas quelles sont les perspectives de la Ville, ni combien cela va coûter, je pense que ce sont des questions très sérieuses qui méritent que l'on se les pose de manière sereine et avec tous les chiffres en face.

**M. BACHE :** Je vous ai dit lors des orientations budgétaires que nous avons un budget en trompe-l'œil. Frédéric DUTIN y a fait allusion, Mathieu ARA aussi aujourd'hui, parce que quand vous dites qu'une des priorités est l'avenue de Sabres, cela ne va pas coûter que 150 000 €. Tous les autres financements sont, soit de l'Agglo, soit une subvention exceptionnelle de l'Agence de l'Eau de 1 million d'euros. C'est ce dont il s'agit. Donc, nous avons un budget en trompe-l'œil. Une remarque, Monsieur ARA, je veux bien entendre toutes vos propositions, mais assumez d'avoir fermé deux écoles, dont le Carboué dernièrement. Vous aviez fermé une autre école qui s'appelait le Manot. Vous l'avez acté, nous ne l'avons pas acté. Chacun ses responsabilités et comme ça, les vaches seront bien gardées.

J'ai dit budget en trompe-l'œil. Vous nous proposez tout un tas de choses, sauf que vous allez être en passe de réussir votre pari. Je ne sais plus qui est dans la majorité. Je suis à la place qui est la mienne, je sais où je suis et nous aurons le courage comme les autres années de voter contre le budget, avec les remarques que Frédéric DUTIN a faites, les remarques que nous avons faites aux orientations budgétaires.

Les Montois vont avoir la triple peine. Je le disais à l'Agglomération, c'est confirmé ici aujourd'hui puisqu'on a une hausse de la fiscalité. Vous l'assumez, vous vous expliquez et comme par miracle, comme à l'Agglo, on va foutre un grand coup de massue aux Montoises et aux Montois et on va faire moins. C'est cela dont il s'agit aujourd'hui et pas autre chose. Vous êtes en mesure d'atteindre votre pari qui était votre slogan de la campagne, 100% montois. C'est quasiment 100% d'augmentation d'impôts. Je vous félicite d'avoir obtenu et d'avoir fait cela. Vous devriez tous collectivement en être fiers et donc, c'est ce qui expliquera notre vote contre le budget.

J'espère, puisqu'il a été dit tout à l'heure des choses par votre collègue, notre collègue, que vous nous annonciez des chiffres pas forcément vrais, je veux que vous nous assuriez ce soir avant que vous votiez le budget que c'est un budget sincère que vous nous présentez, même si notre choix politique est extrêmement clair. On nous dit que non, ce n'est pas vrai, etc., etc. Moi, je lis ce que vous nous avez mis en synthèse. Capacité de désendettement : 14 ans, avec l'ambition d'être

réduite. Encours de la dette : 43 millions d'euros en 2014, 34 millions d'euros aujourd'hui, tout compris également. C'est le même comparatif.

**Monsieur le Maire** : Non, là c'est budget principal, hors budgets annexes où c'est passé de 8 à 4.

**M. BACHE** : Rassurez-moi, tout ce que vous nous dites est vrai ? Comme ça, vous pourrez voter tout à fait librement, sans remord.

Je souhaitais vous dire cela. Je vous félicite d'avoir tenu le cap 100% montois, 100% massue fiscale. Merci Monsieur le Maire.

**Mme PIOT** : Si vous le permettez, j'interviendrai quand nous parlerons des taux de fiscalité. Merci.

**Mme BREQUE** : Pour répondre un peu au sujet du musée et du financement, vous dites qu'on ne peut pas démarrer tant qu'on n'a pas une idée précise du financement. Je me porte en faux parce que le financement ne peut pas être dissocié à l'avancement du projet de musée. Pour pouvoir démarrer vraiment la recherche de financement, il a fallu que le plan prévisionnel de financement soit voté, notamment lors du dernier Conseil Municipal. C'est simplement parce que le plan prévisionnel de financement a été voté qu'on peut faire la recherche de financement qui est en cours actuellement. Pour avoir des montants précis de financements de la Région, du Département, des Musées de France, etc., il faut que l'APD, c'est à dire l'avant-projet définitif, soit voté par le Conseil Municipal.

Cet APD va être présenté au prochain Conseil Municipal du 23 mai. S'il est voté, il y aura une conférence des financeurs après ce Conseil Municipal. Donc, on ne peut pas dissocier. On ne peut pas demander d'avoir des montants précis puisque c'est lié à l'avancement du projet.

**Monsieur le Maire** : J'amène un petit complément. Prochainement, je demanderai aux conseillers départementaux et aux représentants de la Région de venir me rencontrer – j'excuse Philippe DE MARNIX qui n'est pas là aujourd'hui – pour que l'on puisse vous présenter plus en détail les sollicitations que nous avons vis à vis des collectivités que vous représentez.

**Mme DARRIEUSSECQ** : Rapidement. Merci Monsieur le Maire.

On veut tous ce musée. Le sujet n'est pas là. Le sujet est de bien traiter ce dossier et de faire qu'il avance dans le bon sens et sans erreur. Aujourd'hui, ce qui m'ennuie un peu, ce pour quoi je me pose des questions, c'est que l'on inscrit dans le budget 1,3 millions d'euros, nous sommes au mois d'avril, nous n'avons pas encore l'ADP. Nous n'avons pas encore demandé les subventions puisque j'ai cru comprendre que cela n'avait pas été fait. Vous avez envoyé des courriers pour demander des subventions... ? Je ne crois pas. La décision des organes délibérants prendra du temps. Les appels d'offres prendront du temps. On va se retrouver dans un an et il n'y aura rien eu. Pourquoi inscrit-on 1,4 millions d'euros ?

Peut-être que je fais une erreur. Je suis attentive aussi au Plan Pluriannuel d'Investissements que vous nous proposez de voter plus tard. Pour 2024, ce sera 2,4 millions d'euros, avec les subventions je suppose qu'il y a 1 million d'euros qui est attendu pour l'année 2024. Je rappelle encore que nous sommes mi-avril. Pour

2025, ce sera 5 millions d'euros. Pour 2026, 6 millions d'euros.

On veut tous ce musée, mais ne faisons pas d'erreur. Prenons les choses dans le bon sens et bon sang, évaluons les frais de personnel parce qu'il n'en a été question nulle part aujourd'hui, mais dans le texte des orientations budgétaires que l'on nous a donné, il est noté que pour les salariés du musée - il est marqué musée archives, je suppose qu'il y a 2 personnes aux archives et les autres au musée -, c'était 470 000 € de frais de personnel au musée aujourd'hui. Il faudra du personnel supplémentaire et il y aura aussi tous les frais de fonctionnement afférents au fonctionnement d'un établissement de ce type.

Ce n'est pas remettre en cause le projet, c'est dire : attention où nous allons, ne faisons pas d'erreur, ne plantons pas ce projet tout simplement, parce que je ne sens pas tout cela très affermi, même pas du tout.

**Mme BREQUE** : Toujours pour le musée, je vais vous expliquer à quoi correspond le 1,3 millions d'euros qui est prévu pour le budget primitif 2024. Là-dedans, sont compris le désamiantage et la démolition de l'ensemble Saint-Vincent qui doit démarrer à l'automne. Il y a le financement des fouilles archéologiques, le paiement de la MOE et le financement du début des études pour les réserves externalisées. Il y a une ligne aménagement musée de 205 000 € qui correspond à l'aménagement des bureaux provisoires puisqu'en juillet 2024 ils vont déménager pour pouvoir démolir l'ensemble Saint-Vincent, mais il y a aussi la restauration d'œuvres. Vous savez que toutes les œuvres vont être, soit restaurées, soit dépoussiérées. Il ne faut pas oublier qu'il y a 2 400 sculptures et 15 000 œuvres. Donc, cela fait un budget conséquent. Il y a aussi tout ce qui est immobilier de conservation. Le projet est vraiment bien lancé, tout est suivi. L'équipe du musée travaille d'arrache-pied. Vous parlez souvent du budget de fonctionnement. Toute l'équipe travaille là-dessus.

Pour l'instant, aucun chiffre ne peut être donné parce que tous les éléments ne sont pas en notre possession. Bien entendu, ils ont une idée de ce qu'ils peuvent demander au sujet du budget pour leur activité, pour les expositions, pour les ateliers, etc. Ils ont aussi une idée pour les RH. Par contre, il y a un point qui n'est pas du tout quantifiable, c'est la consommation énergétique du bâtiment. Il va y avoir une recherche de consommation minimale et ce qui est prévu, c'est que la consommation soit modulée en fonction du lieu. Elle ne sera pas la même à l'accueil, aux bureaux administratifs ou aux salles d'exposition. C'est un travail avec les professionnels et pour l'instant, ils ne peuvent pas le quantifier.

Voilà pourquoi les chiffres ne sont pas encore annoncés, mais ils y travaillent et je les remercie. Ils font un travail énorme et malgré tout ce travail, ils continuent à faire des animations, des ateliers pour les enfants et pour les adultes. Quant à Mont de Marsan Sculptures, c'est un travail très important pour l'équipe et donc, rajouté à tout cela, vous comprenez bien que c'est très compliqué. Ils envisagent, ils essaient, mais je peux vous dire que l'équipe travaille d'arrache-pied et fait le maximum.

**Monsieur le Maire** : Si vous permettez, l'étude qui est parvenue à Mathieu ARA n'est pas le fruit du hasard. On a 24 villes. Il n'y en a pas qu'une seule, mais plusieurs. Pour les petites moyennes entre 10 et 30 000, cela peut atteindre 70% de subventions. 70%, c'est en règle générale Région, Département, DRAC ou Etat sous

d'autres formes. C'est le cas de Draguignan, Puy-en-Velay, Cahors, Montauban... On essaie de s'appuyer sur cet aspect-là.

En ce qui concerne les éléments que vous avez cités, sur ce budget de 59 millions d'euros, 37 millions d'euros de fonctionnement, plusieurs sujets. Le premier, c'est la transformation écologique. Sur le budget PCAET, il y a une petite somme, mais quand vous regardez l'ensemble de ce qui est noté sur les investissements, on est sur les espaces verts, on a la dématérialisation de nos processus qui sont en cours, les études de piscine, le réseau de chaleur, l'éclairage led du Beillet. Dans l'opération cœur de ville on a des sujets de végétaux et de désimperméabilisation des sols, l'enfouissement des réseaux, l'aménagement de certaines voiries, avenue de Sabres, avec des matériaux qui ont été primés et c'est pour cela que l'on a une belle subvention, l'éclairage public du SYDEC.

On ne peut pas dire que l'on ne fait rien en matière de transition écologique.

Moderniser, les équipements sportifs et culturels. Sur le sport, je vois qu'il y a unanimité, mais d'un point de vue culturel aussi puisqu'on lance le musée, on termine le Café Music. Ce sont des équipements structurants.

Concernant l'action cœur de ville 2 que nous avons signée, je m'étonne Monsieur DUTIN de votre étonnement. Je crois que vous étiez là quand on a signé pour l'opération OPAH-RU. C'est plus de 147 logements qui ont été rénovés. Je n'étais pas maire à l'époque. Cela a été rénové aussi par le travail qui a été fait avant que je sois maire et qui a continué. 147 logements en centre-ville. On a un objectif OPAH-RU de 70 logements. Des moyens sont mis sur la table. Il y aussi des moyens pour permettre aux propriétaires bailleurs ou aux locataires de pouvoir mobiliser tous les dispositifs qui existent. Donc, on a une stratégie sur la vacance commerciale, sur le logement, pas uniquement sur les pots de fleurs de la rue Gambetta. 7 000 m<sup>2</sup> à l'îlot Laulom. Il va falloir beaucoup de pots de fleurs, beaucoup.

J'entends que l'on pourrait y faire une école. Je vais voir si je peux appeler demain les pelleteuses et paysagistes pour vite stopper les travaux... Je plaisante.

Concernant l'école du centre, c'est un débat d'Agglo, mais je peux en parler ici. Je suis d'accord avec Mathieu ARA qui dit qu'il y a vraiment un sujet d'infiltrations et autres. On est en train de le diagnostiquer de façon plus précise, mais des solutions seront trouvées et pas que des solutions de raccomodage. On a mis des capteurs pour regarder s'il n'y a pas de sujets problématiques à l'école du centre. Il faut aussi que l'on utilise l'argent public intelligemment parce qu'on constate aussi une baisse de démographie dans l'ensemble de nos écoles. Il faut bien jauger cela.

Concernant le sport, le tennis, le terrain du Beillet que l'on va éclairer. Concernant le cœur de ville, on investit sur la vidéoprotection. Vous ne pouvez pas dire que l'on mets trois pots de fleurs. C'est un peu caricatural là aussi.

Les Halles. D'abord, certains qui s'offusquent aujourd'hui ici étaient complètement dans la démarche. On ne va pas refaire le débat des Halles. On a tenté, cela n'a pas fonctionné et on ne s'en sort pas trop mal. Le prédécesseur a mis 500 à 600 000 € de travaux que l'on n'a pas eu à mettre et on a récupéré la chose pour 200 000 € environ. On va s'en servir comme une salle qui n'est pas une salle non utilisée, mais

qui monte en puissance, pas uniquement pour le flamenco, mais qui permet d'être utilisée de plus en plus. Elle rentre dans le parc des salles que nos services peuvent mettre à disposition. Cette salle est de plus en plus utilisée pour des aspects culturels, des aspects festifs, pour des expositions, pour la brocante. Pour les Fêtes de la Madeleine, on aura une exposition artistique. On va l'utiliser du mieux que l'on peut.

Après, une salle de spectacles, une école à la place de l'îlot Laulom... Vous avez le temps les uns et les autres de fournir des programmes pour les années à venir. Pour l'instant, on a lancé des grands travaux et les choses sont très claires. On a à terminé ce qu'on a commencé, à entamer le musée. Il sera phasé. On est tous motivés pour ce musée. Je suis d'accord avec ce que dit Mme DARRIEUSSECQ quant au fonctionnement. On l'a bien vu sur d'autres investissements où on prévoyait un fonctionnement et où on pouvait être parfois surpris. Il faut en effet que l'on soit vigilants là-dessus. C'est en deux phases. Il y aura toujours moyen de temporiser. Là où je vous rejoint aussi, c'est qu'il y aura une réflexion sur un musée comme celui-là, un musée municipal, et il faudra à terme élargir un peu le spectre parce que cela pourrait être un musée d'intérêt plus important. Je n'ai aucun état d'âme pour en discuter.

Quatre points sur ce budget. Je défends ce budget parce qu'il va nous permettre de conduire des projets, de conforter le service public. Quand vous dites plus de services publics, déjà c'est maintenir et conforter ce que nous avons et sans hypothéquer l'avenir parce que, quoi qu'on en dise, on fait attention à l'endettement.

Les projets en investissement : Café Music, musée, Farbos et Sabres, l'îlot Laulom. On parle aussi de l'eau et de l'assainissement. Il y a beaucoup de projets sur le schéma d'eau pluviale, pour qu'on ait de l'eau de qualité. L'action cœur de ville qu'on a signée ensemble avec différents partenaires au mois de novembre. On continue la dynamique commerciale. Il y a le sujet des Nouvelles Galeries, mais on essaie d'avancer sur le sujet de la Clairisienne. On était encore en échange avec l'architecte des bâtiments de France pour faire avancer ce dossier. On est en train d'investir sur la tranquillité publique avec un pôle qui va naître entre nos ASVP et nos policiers municipaux, leur donner des conditions de travail plus qualitatives. On investit sur la vidéoprotection. On identifie tous les îlots vétustes ou insalubres. L'îlot Dulamon en est un, mais il y en a d'autres.

Vous ne pouvez pas dire que rien ne se fait au niveau de l'action cœur de ville. Les résultats sont là puisque le taux de vacance a baissé.

Sur le PCAET, il y a 44 actions. Certaines vont pouvoir démarrer rapidement, certaines ont démarré, certaines engagent des fonds, d'autres non. Je pense que l'éclairage public est quelque chose d'important qui commence à se voir. Le règlement de publicité est une sorte de pollution visuelle. Le fait de se passer de 50 000 € de rentrées pour que l'on n'ait plus des grands panneaux publicitaires est quelque chose qui va dans le bon sens. Le plan sobriété qu'on avait mis en place au cœur de la crise porte ses fruits puisqu'on a des consommations qui diminuent. Il y a des choses vertueuses qui sont mises en place et vous ne pouvez pas dire que rien ne se fait avec ce budget-là. C'est un budget qui va permettre de conforter notre

service public. Les premiers sont nos agents. Il y a des choses qui vont être faites pour nos agents. Ce sont eux qui font le service public. Essayer de trouver des solutions par rapport à leur pouvoir d'achat. Travailler sur une charte de télétravail peut-être plus équilibrée et même entamer des réflexions sur la semaine à 4 jours. Toutes ces choses-là font partie aussi de notre volonté sur ce budget.

Dire que les associations sont maltraitées ou moins bien traitées me paraît un peu délicat, mais peut-être que Nathalie pourra en rajouter.

Quand j'étais petit, je collectionnais les timbres. Je vous garantis que si j'étais collectionneur de timbres, le fait que mon bureau du siège de l'association soit en centre-ville ou pas, cela ne changerait pas grand-chose pour l'animation du cœur de ville. Je prends cet exemple, mais il y a bon nombre d'associations qui n'ont pas forcément leur siège en hyper cœur de ville et qui jouent un jeu formidable avec nous pour être là sur Noël, sur les Fêtes de la Madeleine ou autres.

**Mme BOURDIEU** : Je voulais vous rappeler que la route de Sabres, l'avenue Henri Farbos et l'entrée nord-ouest de Mont de Marsan est une pénétrante de l'agglomération. Je pense que tout le monde y est déjà passé. Vous pouvez vous souvenir que c'était une voirie très dégradée. La première tranche, l'avenue Avenue Henri Farbos, sera livrée fin mai, début juin. On est en train de procéder à la plantation des végétaux. Il y a différents enjeux. C'est améliorer le traitement paysager et la perception de l'entrée de l'agglomération comme on l'avait fait précédemment sur l'avenue des Martyrs de la Résistance. C'est donc végétaliser ces voiries, développer via les voies cyclables l'incitation à utiliser son vélo, développer la marche. C'est un projet qui est très attendu par les habitants de Saint-Jean d'Août et donc, il était hors de question de remettre ce beau projet à quelques années. C'est aussi traiter les îlots de chaleur puisqu'il y aura 150 arbres et plus de 400 espèces qui vont être plantés, des plantes résistantes au réchauffement climatique, des nouvelles essences. Nous avons utilisé des matériaux pérennes avec l'infiltration de l'eau et c'est un projet vertueux.

Je tenais à vous en parler et rassurer les Montois, les habitants de Saint-Jean d'Août puisque cela a été évoqué deux fois ce soir, le fait de remettre en question cette avenue de Sabres et l'avenue Henri Farbos. Je crois que c'est vraiment un projet qui est attendu depuis de nombreuses années et qui fera de cette entrée nord-ouest une très belle entrée qui va mettre en valeur ce quartier.

**Monsieur le Maire** : Avant de vous parler un peu plus des associations, c'est un projet vertueux puisque tous les matériaux dernier cri et compatibles avec l'infiltration sur place d'eau propre, les noues, les plantations, sont à saluer. Nos services ont fait un travail formidable, ce qui a permis de capter des subventions plus importantes que ce que nous avions pu prévoir, ce qui nous permet de bien financer, avec le vote de l'Agglo récemment avec le fonds de concours, et de pouvoir dire à ceux qui habitent route de Sabres et qui avaient entendu une petite musique comme quoi ça n'allait pas se faire... J'ose espérer que personne ici n'avait cela en tête, mais en tout cas on est bien contents que cela puisse se faire et je voulais rassurer les riverains là-dessus.

**Mme GASS** : Merci Monsieur le Maire. Je voulais réagir à ce qui a été dit tout à l'heure concernant le Carboué, comme quoi c'était trop loin. Pour cette année, c'est

une étude et ce serait pour vider la Maison des Associations Lucbernet qui est dans son jus et pouvoir apporter du mieux aux diverses associations. Je ne peux pas vous laisser dire que l'on ne fait rien pour les associations, bien au contraire, et on essaie de veiller de plus en plus à leur confort.

À Lucbernet, la majorité des associations sont des associations d'anciens combattants : les marins, les anciens de l'air, les visiteurs de prisons, etc. ce ne sont pas des associations qui ont beaucoup de matériel à transporter en centre-ville et si en matériel, vous entendez tout ce qui est tables, chaises et tentes, c'est la Ville qui les fournit gracieusement pour leurs activités.

À ce sujet, je viens d'avoir les chiffres de la valorisation de tout ce que l'on peut prêter et mettre en œuvre pour les différentes associations. Pour 2023, 300 associations ont bénéficié de cette aide. Cela peut être trois tables, une tente, mais ce sont également des locaux de stockage, des bureaux, salles de réunion, salles de réception, salles de danse, salles de répétition pour les différentes chorales et orchestres. Cela représente au total plus de 2 millions d'euros. En subvention directe, fonctionnement et projets, c'est un peu moins de 1 million d'euros. En valorisation, ce dont je viens de parler, c'est un peu plus de 1 million d'euros.

Nous apportons également notre soutien à différentes manifestations qui sont faites par ces associations. Cela représentait en 2023 environ 200 manifestations, 200 supports sans compter les assemblées générales.

On peut dire que 2 millions d'euros, ce n'est pas grand-chose par rapport au budget global de la Ville, mais il sert quand même au confort de nos associations, à aider nos associations à faire leurs manifestations, à vivre, à animer le centre-ville, mais également à distraire nos habitants et c'est pour cela qu'il est important pour moi que ce budget soit voté. Merci de votre attention.

**Monsieur le Maire** : Si vraiment il y a une association, Monsieur DUTIN, qui vous fait part d'un mal-être ou d'un problème de logement, jouons collectif, on a intérêt à ce que cela aille mieux. Vous me l'amenez et on essaie de regarder si on peut régler le problème.

Y a-t-il des points que vous voudriez souligner ?

**M. ARA** : Très rapidement. Deux ou trois mots de réponse pour que mes propos soient bien compris et pas caricaturés. Sur la page 10, vous reconnaissez vous-même, Monsieur le Maire, que les chiffres ne sont pas comparables et ne sont pas les bons. Donnons des chiffres avant et quand ils sont sur table, qu'ils soient sincères. L'encours de dette à périmètre comparable en 2014, ce n'est pas 43 millions d'euros, mais 37 482 569 €. Ce n'est pas pareil. Je termine, Monsieur BACHE, puisque vous m'interrompez.

Sur les fermetures d'écoles, je proposais un transfert, pas une fermeture. Quant aux deux écoles fermées, le Carboué, c'est vrai et cela va devenir une Maison des Associations. Quant au Manot, j'y passe devant deux fois par jour, voyez-vous. Nous avons transformé, et j'en suis assez fier, une école maternelle publique en crèche publique. Nous avons transformé un équipement public pour les 3-6 ans en équipement public pour les 0-3 ans. Je l'assume totalement. Il y a plein d'enfants tous les jours. C'est super.

Sur le musée, bien sûr que l'on sait comment un projet se monte. Bien sûr qu'il faut faire un APD avant de demander une subvention. Evidemment. Ce n'est pas ça lancer un projet. Lancer un projet, c'est lancer des travaux. Est-ce qu'il est raisonnable de lancer des travaux avant de savoir combien cela va coûter, combien on aura en fonctionnement, combien on aura de subvention en investissement, combien on en aura en fonctionnement ? Là où je rejoins M. DAYOT et Mme DARRIEUSSECQ, c'est que ce musée, c'est 1,5 million d'euros en fonctionnement, c'est 10%. Est-ce que la Ville a les moyens de les payer ? Non. Il faut se dire la vérité. Est-ce qu'on ne peut pas demander des financements importants en fonctionnement à l'Etat et au Département ? C'est ça le débat. Est-ce qu'on démarre avant de savoir combien on va avoir de subventions ? C'est un vrai sujet. On prévoit cette année 2,4 millions d'euros de travaux et 1,1 million d'euros de subventions. Si je ne me trompe pas, les budgets du Département et de la Région sont votés aujourd'hui. J'imagine que ces sommes ne sont pas prévues. On prévoit des subventions de collectivités alors que leurs budgets ont déjà été votés et qu'elles n'y sont pas prévues. On est mi-avril. Cela pose question. Sans faire de polémique, cela peut poser question.

Je le redis, allons au bout du projet qui est un beau projet. Je sais que les équipes travaillent, les élus travaillent, tout le monde travaille, mais on peut avoir des projets très beaux et se poser la question de savoir si on peut se les payer. C'est comme dans la vie. Et compte tenu des finances de la collectivité que l'on voit aujourd'hui, je pense que la question se pose et qu'avant de décider de lancer un chantier, on doit voir combien cela va coûter et comment on peut le prendre sur les budgets des années à venir.

C'est ce que je demande. Comme nous n'avons pas de réponse à ces questions-là et vu la situation financière de la Ville, je voterai contre ce budget. Je vous remercie.

**Monsieur le Président** : Je propose de procéder au vote du budget. Il s'agit de voter le budget principal de la Ville pour 2024.

Il y a 12 voix contre.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**Par 22 voix pour, 12 voix contre (M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Jean-Noël CAPDEVILLE, M. Mathieu ARA, Mme Marie-Pierre GAZO, Mme Eliane DARTEYRON, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M. Pierre MERLET-BONNAN, M. Bruno ROUFFIAT),**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

**Vu** la délibération n°2024/03-0076 du Conseil Municipal du 7 mars 2024 relative au débat d'orientations budgétaires 2024,

**Vu** l'annexe explicative du budget primitif 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Adopte** le budget primitif 2024 du budget principal de la Ville,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- **Budget annexe « Projet de Rénovation Urbaine » (PRU)**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « PRU » de la Ville pour l'exercice 2024.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

**Vu** la délibération n°2024/03-0076 du Conseil Municipal du 7 mars 2024 relative au débat d'orientations budgétaires 2024,

**Vu** l'annexe explicative du budget primitif 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Adopte** le budget primitif 2024 du budget annexe « PRU » de la Ville,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- **Budget annexe « ZAC Quartier Nord Peyrouat »**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « ZAC Quartier Nord Peyrouat » de la Ville pour l'exercice 2024.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

**Vu** la délibération n°2024/03-0076 du Conseil Municipal du 7 mars 2024 relative au débat d'orientations budgétaires 2024,

**Vu** l'annexe explicative du budget primitif 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Adopte** le budget primitif 2024 du budget annexe « ZAC » de la Ville,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- **Budget annexe « Self Bosquet »**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « Self Bosquet » de la Ville pour l'exercice 2024.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

**Vu** la délibération n°2024/03-0076 du Conseil Municipal du 7 mars 2024 relative au débat d'orientations budgétaires 2024,

**Vu** l'annexe explicative du budget primitif 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Adopte** le budget primitif 2024 du budget annexe « Self Bosquet » de la Ville,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- **Budget annexe « Régie des Fêtes et Animations »**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « Régie des Fêtes et Animations » de la Ville pour l'exercice 2024.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

**Vu** la délibération n°2024/03-0076 du Conseil Municipal du 7 mars 2024 relative au débat d'orientations budgétaires 2024,

**Vu** l'annexe explicative du budget primitif 2024,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie municipale des fêtes et animations en date du 4 avril 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Adopte** le budget primitif 2024 du budget annexe « Régie des Fêtes et Animations » de la Ville,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- **Budget annexe « Parcs de Stationnement »**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « Parcs de Stationnement » de la Ville pour l'exercice 2024.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

**Vu** la délibération n°2024/03-0076 du Conseil Municipal du 7 mars 2024 relative au débat d'orientations budgétaires 2024,

**Vu** l'annexe explicative du budget primitif 2024,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Parcs de stationnement en date du 08 avril 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Adopte** le budget primitif 2024 du budget annexe « Parcs de Stationnement » de la Ville,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- **Budget annexe « Pompes Funèbres Municipales (PFM) »**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « PFM » de la Ville pour l'exercice 2024.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

**Vu** la délibération n°2024/03-0076 du Conseil Municipal du 7 mars 2024 relative au débat d'orientations budgétaires 2024,

**Vu** l'annexe explicative du budget primitif 2024,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie municipale des Pompes Funèbres en date du 27 mars 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Adopte** le budget primitif 2024 du budget annexe « PFM » de la Ville,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- **Budget annexe « Crématorium »**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « Crématorium » de la Ville pour l'exercice 2024.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

**Vu** la délibération n°2024/03-0076 du Conseil Municipal du 7 mars 2024 relative au débat d'orientations budgétaires 2024,

**Vu** l'annexe explicative du budget primitif 2024,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie municipale du crématorium en date du 27 mars 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Adopte** le budget primitif 2024 du budget annexe « Crématorium » de la Ville,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- **Budget annexe « Géothermie »**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à

l'assemblée de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « Géothermie » de la Ville pour l'exercice 2024.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

**Vu** la délibération n°2024/03-0076 du Conseil Municipal du 7 mars 2024 relative au débat d'orientations budgétaires 2024,

**Vu** l'annexe explicative du budget primitif 2024,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de la Géothermie et du Chauffage Urbain en date du 13 mars 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Adopte** le budget primitif 2024 du budget annexe « Géothermie » de la Ville,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**- Délibération N° 2024/04-0089 (n°13)**

**Objet : Budget principal Ville – Taux de Fiscalité 2024.**

Nomenclature Acte :  
7.2.3 - Vote de taux

**Rapporteur : Christophe HOURCADE**

Conformément à la réglementation applicable en matière de fixation des taux d'imposition des taxes locales, il appartient à notre assemblée de voter les taux des taxes suivantes :

- taxe sur le foncier bâti,
- taxe sur le foncier non bâti,
- taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de voter les taux pour l'année 2024,

comme suit :

Libellé taxe	Bases 2023	Bases notifiées 2024	Taux 2023	Taux 2024	Produit fiscal 2024
Foncier bâti	39 848 625	41 387 000	37,60 %	38,73 %	16 029 185
Foncier non bâti	162 157	181 600	35,80 %	36,87 %	66 956
Taxe d'Habitation pour résidences secondaires	5 024 505	3 784 800	20,82 %	21,44 %	811 461
				<b>Total</b>	16 907 602

Les éléments contenus dans cette délibération seront portés sur l'état 1259, à transmettre aux services de la Préfecture.

**Mme PIOT :** Merci Monsieur le Maire. Vous l'avez bien compris, notre groupe va voter contre l'augmentation du taux de fiscalité de la taxe foncière.

Je ne vais pas reprendre tout ce que j'avais dit lors de la dernière séance du Conseil Municipal et également lors de la séance du Conseil d'Agglomération, mais il y a une espèce de cliché qui veut que ce soit la gauche qui augmente les impôts, que ce soit dogmatique, idéologique, que ce soit son logiciel - je déteste ce mot - que la gauche augmente les impôts. Je vois visiblement que la droite aussi.

La question, on l'a posée au moment du vote du budget, du débat par rapport au budget, c'est voter l'impôt. L'augmentation de l'impôt, pourquoi pas, sauf s'il n'y a pas de sens derrière cette augmentation et quand on sait qu'il y aura moins de qualité - vous avez beau nous dire le contraire, mais il y aura moins de qualité du service public qui est rendu -, il ne peut pas y avoir de consentement à l'impôt et à l'augmentation de la taxe foncière puisque c'est celle-là qui est concernée aujourd'hui.

À la fin du Conseil d'Agglomération, dehors en off, Monsieur le Maire, vous étiez donc à l'époque, Monsieur le Président, vous m'avez taquinée en disant : « Madame PIOT qui défend les propriétaires, qui est contre l'augmentation de la taxe foncière. » Bien sûr, je sais bien que vous êtes taquin et je sais bien à quoi vous faisiez allusion, c'est-à-dire à ce côté idéologique que la gauche est contre la propriété et donc forcément, elle ne serait là que pour taper sur les propriétaires, mais personne ne reprend, ne réagit aux propos que je tiens depuis deux fois, comme si finalement je n'étais qu'une Cassandra, voire une folle peut-être qui est en train d'imaginer le pire au niveau politique dans les années futures.

On est là, on augmente des impôts. On nous dit à Mont de Marsan que ce n'est pas important, ce n'est que 3%, 3% qui s'ajoutent, on l'a dit, aux 85% de l'augmentation

au Conseil d'Agglo.

Eh bien, continuons, continuons. Continuons à augmenter et surtout, augmenter sans véritablement donner une vraie politique et donc, de la qualité dans le service public, parce que je rappelle que le service public, c'est un salaire indirect, c'est l'égalité pour tout le monde. Continuons et un jour, on va le payer, mais apparemment, que l'extrême droite soit aux portes dans les élections à l'échelon de pas mal de choses, évidemment, on ne les voit pas, alors on n'a pas l'impression que ce risque existe. Continuons ce type de politique, c'est celle-là qui alimente le vote de l'extrême droite, le vote populaire de l'extrême droite, parce qu'il y a plusieurs types de votes, le vote est pluriel.

Je ne vais pas reprendre puisque personne n'a l'air de réagir à ce que je dis, continuons, mais je ne veux pas être responsable de ce type de politique et il est trop facile de n'actionner que le levier fiscal. Je ne suis pas en train de dire que je suis contre l'impôt. L'impôt, oui, quand il y a un consentement parce qu'il y a du sens derrière l'impôt, mais toujours taper sur les mêmes, c'est-à-dire les classes, maintenant moyennes, je suis désolée, mais dans un contexte d'augmentation de l'inflation, dans un contexte où tout est important et où le pouvoir d'achat est de moins en moins élevé, cette hausse d'impôts est difficile à subir. Oui, ce sont les propriétaires, mais je vous l'ai déjà dit aussi, cela va impacter également les locataires.

Il y a un danger politique grave et j'espère que l'on ne fera pas d'un revers de main en disant « ce n'est pas bien grave, on verra plus tard ». Non, le danger est là. Alors, étant ce type de politique qui nourrit cette colère, cette protestation qui, hélas, ne se manifeste que dans un vote d'extrême droite. Voilà.

J'aimerais quand même que l'on ait tous ensemble cette réflexion parce que je crois qu'on est des républicains ici. Bien sûr cette petite remarque était en off, bien sûr c'était en dehors du Conseil d'Agglo, mais tout de même, cela veut dire que vous n'avez pas compris ce que j'ai dit. Quand on ne comprend pas un message, soit c'est l'émetteur qui n'est pas clair, soit c'est le récepteur qui ne veut pas écouter. Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre. Je nous alerte collectivement sur ce risque. Voilà, je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Un maire, un élu n'augmente jamais les impôts par plaisir. On est bien d'accord là-dessus. Ce n'est jamais par plaisir. C'est la raison pour laquelle on a pesé les choses de façon à calibrer et à ne pas faire n'importe quoi. C'est peut-être aussi la raison pour laquelle depuis de longues années ce n'est pas arrivé très souvent. Je crois que c'est arrivé en 2014 de 5%, en 2015 de 5% et aujourd'hui de 3%. Oui, c'est toujours 3% de plus, de trop et j'ai très bien compris ce que vous avez voulu dire. Cela tape aussi sur ceux qui ont eu du mal à acheter leur maison, etc. Je ne suis pas complètement hors sol.

D'ailleurs, je ne suis pas certain que vous y gagniez en disant qu'on serait une droite... J'ai une équipe qui est très plurielle. Vous ne m'entendez pas faire beaucoup d'allusions politiques. Je peux avoir mes opinions par ailleurs, mais dans la gestion d'une équipe municipale et dans les projets, je ne suis pas certain que ce soit le plus important. Il y a des choix de fond, on est d'accord, la vision que l'on a du service public, du privé et autre, mais dans les choix que nous avons faits, on ne

s'est pas demandé si c'étaient des choix de droite, de gauche. Ce ne sont pas des choix d'extrême, je vous rassure et ce ne sont pas des choix par plaisir, ce sont des choix par nécessité, mais l'histoire de boucher des trous, non. C'est pour continuer à conforter un service public de qualité. C'est pour faire des travaux et vous allez voir qu'il y a des choses qui avancent. Cet argent sert à cela et je pense que les Montois en auront « pour leur argent » et on essayé de peser, de calibrer les choses. Certaines collectivités tapent sur le levier fiscal un peu tous les ans. D'autres une seule fois. On a fait ce choix-là et on a essayé de contenir au maximum pendant toutes ces années. On le fait cette année et cela ne me semble pas non plus catastrophique. Un maire ne fait jamais cela par plaisir.

**M. CHAUVIN :** Merci Monsieur le Maire. Madame PIOT, on ne va pas faire de la politique nationale ce soir, mais je ne peux pas vous laisser sous-entendre que le fait d'augmenter les impôts va faire monter l'extrême droite et que nous serions responsables de la montée de l'extrême droite parce que nous augmentons les impôts.

Les impôts ont augmenté pendant les 30 dernières années sous tous les gouvernements, qu'ils soient de gauche ou de droite, mais l'extrême droite, malheureusement, a monté également sous tous les gouvernements, qu'ils soient de droite ou de gauche. Je pense que sous François Mitterrand, l'extrême droite a monté également et de façon importante. C'est un vrai problème à l'heure actuelle. C'est un problème républicain et là, je suis d'accord avec vous. Il faut faire très attention à cela.

Je fais partie d'un mouvement politique qui ne s'est jamais allié avec l'extrême droite et vous le savez, et jamais nous ne nous allierons avec l'extrême droite. Nous faisons tout pour qu'elle n'arrive pas au pouvoir. À l'heure actuelle, dans les élections qui vont avoir lieu au mois de juin, nous sommes une liste qui est contre le vote Rassemblement National. Il ne faut pas faire d'amalgame. Il y a un taux de fiscalité à voter ce soir. On est pour, on est contre, c'est le débat démocratique, mais n'engendrons pas un débat politique au sujet de cette fiscalité parce que cette fiscalité qui va faire peut-être monter l'extrême droite, peut-être, mais vraiment au cours de ces 30 dernières années, si on reprend les augmentations fiscales au point de vue national, régional, départemental et local, tout le monde a augmenté les impôts un jour ou l'autre et ce n'est pas pour cela que le Front National est monté. Il y a d'autres raisons sociales probablement à la montée du Front National et du Rassemblement National et je le déplore comme vous.

**Mme PIOT :** Pour répondre à M. CHAUVIN, dire qu'il ne faut pas faire de politique ici, on est quand même dans une instance politique. Donc, je pense que l'on peut quand même faire de la politique et discuter. Je n'ai jamais dit que LR était associé au RN. Je suis en train de dire qu'il faut comprendre les origines d'un vote et discuter, analyser et je m'appuie sur des travaux de sociologues, d'historiens, de politistes. Ce n'est pas une lubie. Le vote populaire en faveur du RN est dû, non pas uniquement à l'augmentation des impôts, mais au manque de sens et au fait que le service public se dégrade. Nous vous reprochons que le service public se dégrade ici, mais pour autant les impôts augmentent. À l'Agglo et ici, c'est la même chose. On est bien membres de l'Agglo aussi. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

Je pense que l'on doit tous collectivement réfléchir à tout cela et je suis bien d'accord avec vous sur le fait que le Front National, ou le RN aujourd'hui, n'augmente pas que depuis quelques années. C'est un mouvement de fond, mais cette casse des services publics, malheureusement, est aussi réelle depuis plusieurs années. Elle continue à s'accroître. On dirait que l'on ne se préoccupe pas de ce qui se passe parce que pour l'instant, ils n'ont pas été au pouvoir, ni ici localement, ni au niveau national. Il ne faudra peut-être pas se réveiller quand ils seront au pouvoir. Il faut agir avant et je pense que l'on peut au moins essayer de trouver et de redonner cette puissance, cette valeur du service public.

Cela ne veut pas dire que l'on est contre le privé, Jean-Baptiste SAVARY l'a dit tout à l'heure, mais le service public, c'est pour nous tous et je finirai juste en disant que l'augmentation des impôts ici en 2014 et 2015 était faite pour financer un cinéma privé de façon illégale.

**Monsieur le Maire** : Stop, s'il vous plaît.

**Mme PIOT** : Cela correspondait pile au montant de la subvention qui a été donnée au Grand Club.

**Monsieur le Maire** : On prend une dernière remarque sur la fiscalité.

**M. ARA** : Sur la fiscalité. Madame PIOT, pitié, ce qui fait aussi monter l'extrême droite, c'est quand on dit des choses qui ne sont pas vraies et que l'on brandit des totems qui sont faux, mais on ne va pas y revenir.

Sur la fiscalité, deux choses. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est +1 320 000 € ici qui se rajoutent à l'Agglomération, qui se rajoutent aux tarifs des cantines scolaires. Pour les Montois qui ont des enfants dans les écoles et qui en ont deux, cela doit faire 300 à 400 € de plus par an. Ce n'est pas minime du tout.

Je l'ai dit à l'Agglo, je le redis ici puisque la hausse, même si le taux est différent, est très comparable, augmenter les impôts, c'est renoncer à trouver d'autres solutions et à mieux gérer. Cela a toujours été ma vision des choses. On avait un taux de fiscalité plus bas que la moyenne des Villes de notre strate avant. Cette année, pour la première fois on va passer au-dessus de la moyenne des Villes de notre strate avec 38,7%. C'est la première fois que cela arrive. Je posais la question à l'Agglo et depuis, j'ai trouvé des chiffres. Est-ce que pour autant les habitants Montois sont plus riches que les autres communes de l'Agglo ou pas ? Non. Est-ce que les Montois, puisqu'ils vont payer un taux de fiscalité plus important que la moyenne, gagnent plus d'argent que la moyenne des habitants de notre strate ? Non. Sur le revenu moyen par habitant de notre strate, on est sur une valeur à 17 372 € et à Mont de Marsan, 14 749 €. On a des habitants qui sont moins riches que dans la moyenne et on va payer plus que la moyenne, avec une situation financière qui se dégrade considérablement. Ce qu'attendent les Montoises et les Montois de nous, c'est que l'on trouve des solutions.

On n'a pas débattu ici de la régie des fêtes, mais Pascale HAURIE n'est pas là. Le débat a été riche et on le fera une autre fois, mais je constate quand même qu'il y a deux jours à Dax, on nous a expliqué que les fêtes étaient bénéficiaires de 300 000 € et qu'aujourd'hui... Monsieur BACHE, je peux parler ? Je ne vous interromps jamais... et qu'aujourd'hui, nous votons un déficit de 600 000 €. Il sera peut-être à

500. Cela fait 900 000 € de gap. Est-ce qu'on n'a pas de solutions à trouver pour les fêtes, mais aussi ailleurs parce que je pense que les gens qui viennent de loin pour faire les fêtes peuvent payer et pas uniquement les Montois. Je l'assume.

Cela fait partie des pistes que d'autres font et qui fonctionnent. Pour l'instant, on ne les explore pas. On fait la touche fiscale pour les Montois, surtout pour les Montois à l'Agglo et à la Ville.

Pour moi, il y a d'autres solutions et donc, je voterai contre.

**Monsieur le Maire** : Je prends une dernière prise de parole, Monsieur DUTIN, à condition que vous me promettiez de réduire votre intervention à l'essentiel.

**M. DUTIN** : Je ne sais pas le faire. Vous me demandez de faire un truc que je ne sais pas faire.

Ce qui est assez extraordinaire par rapport à ce débat sur les taux, sur le budget, etc., c'est le jeu de postures, parce qu'il n'y aurait pas des enjeux humains, il n'y aurait pas des enjeux politiques, il n'y aurait pas des enjeux d'ambition qui sont apparus petit à petit, vous six auriez voté comme un seul homme, comme vous l'avez fait jusqu'à maintenant pour le budget. Ce qui m'étonne, c'est, alors même que vous avez été aux manettes et vous rappelez ce que vous avez fait, vous faites partie d'une équipe qui vous permettait d'avoir accès à un certain nombre de budgets qui ont été votés, ce qui m'étonne, c'est que vous découvriez aujourd'hui les fameux chiffres que vous évoquez et que vous mettez au pilori. Je ne crois pas que ce soit depuis l'année dernière que la situation de notre collectivité s'est dégradée. Pendant longtemps, pour x raison, vous vous êtes tus. Je suis ravi – c'est ce que je disais à Mme DARRIEUSSECQ, que lorsque vous n'êtes plus en capacité d'exercer l'exécutif et que vous vous retrouvez, de fait aujourd'hui puisque vous votez contre le budget, dans l'opposition, je suis ravi que vous trouviez des solutions et que votre œil devienne acéré et critique. Que ne l'a-t-il pas été au préalable.

**Monsieur le Maire** : Non, s'il vous plaît, on ne remet pas une pièce dans le truc.

**M. ARA** : Vous venez de faire un portrait de vous-même assez incroyable sur les ambitions, les postures, etc. C'était magnifique.

**Mme DARRIEUSSECQ** : Je ne sais pas si je vais répondre à M. DUTIN. Ce qui est désagréable, ce sont les commentaires hors micro quand quelqu'un parle.

**Monsieur le Maire** : S'il vous plaît, on s'écoute.

**Mme DARRIEUSSECQ** : C'est encore moi qui ai été interrompue hors micro. J'essaie de respecter les temps de parole. Quelquefois, je peux faire des gestes, mais bon.

D'abord, je n'ai pas d'explication à vous donner et vous pouvez imaginer ce que vous voulez, c'est pareil. Vous pouvez faire un film, un roman, des épisodes. Moi, j'ai besoin d'être dans une équipe de la confiance. J'ai besoin de sérénité. J'ai besoin, quand je pose une question, qu'on me donne une réponse véritable, une vraie réponse et juste. Et je suis désolée, je n'ai plus tout cela ici. Cela me suffit à ne pas voter un budget parce que je n'ai pas confiance, parce que je n'ai pas de réponse aux questions que nous posons. Aujourd'hui on en a eu quelques-unes. On nous donne des documents, mais personne ne s'insurge contre la forme. Nous

avons reçu des documents de budget et nous avons des documents sur table. Il n'y a pas les mêmes chiffres. Lisez-les ! Il n'y a pas de grosses différences, mais il y a des différences de lignes. Lisez-les ! En plus, il y a des éléments qui sont faux. Vous comprenez Monsieur DUTIN, moi il me faut un peu de confiance et un peu de respect aussi parce que je pense que l'on ne nous respecte pas avec tout cela. Bien entendu, cela ne me met pas en disposition de voter un budget.

Nous avons augmenté les taux de deux fois 5%, en le disant aux Montois, mais c'était juste après que M. HOLLANDE nous ait ratiboisés de 11 milliards d'euros. Pour le coup, il fallait assumer les services publics et il fallait faire en sorte qu'ils continuent à marcher.

Pour ce qui est des services publics à Mont de Marsan, je suis désolée, ils ne sont pas si catastrophiques que cela et Madame PIOT, je ne partage pas du tout ce que vous dites. Je trouve d'ailleurs qu'on y met beaucoup d'investissements quand je vois ce que l'on donne au CCAS et au CIAS à l'Agglomération. Quelquefois, je pense que l'on pourrait peut-être travailler à structurer un petit peu mieux les choses, mais franchement, on a les services publics et, Madame PIOT, sur la montée du Front National, vous savez que le Front National, ou le RN aujourd'hui, a à peu près le même programme que la gauche. C'est en tout cas ce qu'ils affichent à l'Assemblée... Je ne dis pas que c'est bien.

**Mme PIOT** : Être libéral, c'est vrai que c'est être de gauche.

**M. DUTIN** : Monsieur le Maire, on ne peut pas laisser dire une énormité pareille. On est en train de dire à Mme PIOT qu'il ne faut surtout pas faire de politique, mais Mme DARRIEUSSECQ se vautre littéralement dedans. Elle est en train de nous dire « c'est la faute à HOLLANDE », mais enfin, le gouvernement MACRON que vous soutenez, c'est vrai qu'il aide beaucoup les collectivités territoriales.

**M. ARA** : +500 000 € cette année à Mont de Marsan, Monsieur DUTIN.

**Monsieur le Maire** : Vous allez m'obliger à couper les micros. Donc, chacun prend la parole l'un après l'autre. Monsieur DUTIN, vous aurez la parole. Je vous demande simplement de vous recentrer un minimum sur la raison pour laquelle on est là. J'ai entamé mon discours en disant qu'il y a des gens qui écoutent, que l'on a des responsabilités par rapport à cela. Vous prendrez la parole plus calmement, s'il vous plait, sans vous donner d'injonction et on recentre le débat sur le fond. Madame DARRIEUSSECQ.

**Mme DARRIEUSSECQ** : Je suis un peu à Paris les débats à l'Assemblée Nationale. Je vois un peu les prises de position des uns et des autres et ce que porte le Front National, ce n'est pas du tout un projet libéral pour le pays, mais pas du tout. C'est exactement l'inverse, sans moyens, sans fonds, sans rien et sans budget à mettre en face. C'est de la démagogie et du populisme. On est bien d'accord. Mais Madame PIOT, il y a des années que je dis, depuis que je suis élue et notamment au Conseil Régional d'Aquitaine à l'époque en 2004, que l'on a fait des erreurs majeures d'aménagement du territoire et que ce sont ces erreurs majeures d'aménagement du territoire qui conduisent à ces fractures territoriales que l'on connaît bien entre les zones rurales, les zones urbaines, les zones périurbaines et qui entraînent ce sentiment d'isolement, de déclassement potentiellement et ce sentiment de ne pas

mener la même vie dans une métropole et dans une zone rurale. Je vous rassure, on ne mène pas la même vie, mais on peut mener une très belle vie dans les zones rurales. C'est ce sentiment-là qui fait monter tout cela. C'est l'absence de formation, c'est l'absence d'emplois sur le terrain, d'emplois diversifiés sur le terrain. Je ne vais pas refaire de la politique générale, mais ce sont ces erreurs, et cela fait 40 ans que cela dure et il n'y a pas une responsabilité unique, mais des responsabilités collectives sur une longue période de ces défauts d'aménagement du territoire et nous en sommes là aujourd'hui.

Essayons de retrouver quelques valeurs, effectivement. Essayons déjà de conserver celles que l'on a, ce sera très bien, de continuer à les porter et je sais que pour cela, je peux compter sur vous.

**Monsieur le Maire** : Je veux bien qu'il y ait d'autres interventions, mais je ne voudrais pas perdre le fil et je vais passer au vote, sauf si l'intervention est sur la fiscalité. Sinon, je passe au vote.

**M. DUTIN** : Monsieur le Maire, vous pouvez m'interrompre et me couper le sifflet. Je pense que ce n'est pas votre philosophie et cela va durer 2 secondes. Finalement, avec Geneviève DARRIEUSSECQ on n'est jamais déçu, c'est à dire que plus c'est gros, plus ça passe. Pourquoi ? Il y a des énormités qui viennent d'être proférées. Vous indiquez tout à l'heure qu'il y a des gens qui nous écoutent et je crois qu'il ne faut pas laisser dire n'importe quoi. Lorsqu'on vient nous asséner que le programme du rassemblement national et le programme de la gauche, c'est la même chose, c'est une énormité effrayante. Vous pouvez siéger à l'Assemblée Nationale, très sincèrement écoutez mieux ce que dit la gauche et écoutez mieux ce que dit notamment Boris VALLAUD qui est un collègue du Département et je suis sûr que vous allez apprendre beaucoup.

Par contre, ce que je voulais indiquer et pour en terminer, je suis absolument d'accord avec vous, je pense qu'il faut cesser de s'envoyer un certain nombre de propos à la figure. Arrêtons, mais par contre, prenons les choses comme elles sont. Aujourd'hui, il y a un gouvernement sous la présidence de M. MACRON qui n'a jamais été aussi dur sur les collectivités territoriales et qui n'a jamais aussi peu considéré les collectivités territoriales. Voilà ce que je voulais dire.

**Monsieur le Maire** : Je donne la parole à Mme PIOT, ensuite à Mme DARRIEUSSECQ et ensuite à M. ARA. Je vous demande de concentrer vos propos parce que sinon, je vais devoir interrompre et on va passer au vote parce que j'ai peur que ça lasse une grande partie des gens qui sont ici et des gens qui nous écoutent. Je compte sur vous.

**Mme PIOT** : Je veux juste dire que Mme DARRIEUSSECQ nous dit que cela fait 40 ans que cela alimente le vote du Front National. Ce n'est pas une raison pour continuer.

**M. ARA** : Ce que vous dites, Monsieur DUTIN, est factuellement faux. J'ai les chiffres et pas vous. La DGF, toutes les dotations de l'Etat augmentent entre 2023 et 2024. Cela fait 500 000 € de plus pour la Ville de Mont de Marsan. C'est très concret. La Dotation Générale de Fonctionnement, la péréquation verticale, toutes les dotations. Cela fait 500 000 € de plus dans les caisses de la Ville de Mont de Marsan.

C'est un fait, Monsieur DUTIN.

**Mme DARRIEUSSECQ** : Mathieu a dit ce qu'il fallait. Dire que les dotations aux collectivités n'ont pas bougé, que la taxe d'habitation qui a été supprimée a été compensée et qu'il y a plus de fiscalité pour certaines collectivités, qu'elles s'en plaignent beaucoup, mais qu'elles ont des taux de TVA et que la TVA est un impôt dynamique. Il n'y a eu aucune diminution des masses globales de dotations aux collectivités depuis 2017.

**M. BAYARD** : Je vais essayer de faire court. Je n'ai pas l'habitude d'abuser de mon temps de parole. Je crois qu'il y en a qui en abusent beaucoup plus que moi.

M. DUTIN m'a interpellé tout à l'heure. Je ne vais pas focaliser sur M. DUTIN, mais je n'ai pas très bien compris quelle était votre position. Vous êtes contre la fiscalité, mais pour le maintien de la DSC, pour le maintien des services publics. Finalement, on a du mal à identifier quels sont vos choix. Vous commentez les positions des autres, mais il serait bien que vous puissiez expliciter quelle est la vôtre en 2 secondes parce qu'il a déjà beaucoup abusé de son temps de parole. Il est important de savoir exactement ce que peuvent penser les uns et les autres, d'autant plus lorsqu'on est interpellé par certains qui veulent savoir ce que font les autres, mais il est bien qu'ils nous expliquent aussi ce qu'ils font.

Concernant la fiscalité, Mme PIOT a expliqué qu'elle était contre la fiscalité, mais vous êtes à la fois pour le maintien à l'Agglo de la DSC et vous êtes pour que l'on fasse vivre les services publics et finalement, vous êtes pour ne pas faire de choix. Vous êtes finalement comme beaucoup d'autres.

**Mme PIOT** : Je voulais juste dire que l'on ne parle pas à titre personnel, mais au nom du groupe. Arrêtez de personnaliser.

**Monsieur le Maire** : Monsieur DUTIN, vous n'avez plus la parole puisqu'on considère que Mme PIOT s'est exprimée pour vous.

Je vous propose de passer au vote. Nous allons voter les taux tels qu'ils vous sont présentés et approuver le foncier bâti à 38,73%, le non-bâti à 36,86% et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires à 21,44%.

On est bien sur 12 voix contre.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**Par 22 voix pour, 12 voix contre (M. Jean-Baptiste SAVARY, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, M. Jean-Noël CAPDEVILLE, M. Mathieu ARA, Mme Marie-Pierre GAZO, Mme Eliane DARTEYRON, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, M. Pierre MERLET-BONNAN, M. Bruno ROUFFIAT),**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2313-1,

**Vu** l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Approuve** la fixation des taux pour 2024 comme suit :

- Taxe Foncier Bâti : 38,73 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 36,87 %
- Taxe d'Habitation pour résidences secondaires : 21,44 %

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération N° 2024/04-0091 (n°14)**

**Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Exercice budgétaire 2024.**

Nomenclature Acte :

7.5.3 – Subventions attribuées aux établissements et organismes publics

**Rapporteur : Marie-Christine HARAMBAT**

Le budget primitif 2023, approuvé par la délibération n°2023/04-0090 du 5 avril 2023 prévoyait le versement d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 1 606 000 €. En cours d'année cette subvention a été portée à 1 717 000 €.

Pour 2024, il est proposé à l'assemblée de maintenir le montant de la subvention totale attribuée en 2023, soit 1 717 000 €.

**Mme HARAMBAT** : Je voulais préciser que le CCAS balaye au niveau du social, de la petite-enfance jusqu'aux personnes âgées, en passant par le champ social et par l'aide à de nombreuses familles, de nombreuses personnes en difficulté et je voudrais en profiter ce soir pour remercier les agents du CCAS qui, malgré les difficultés financières, continuent à remplir leur mission de service public et cela me semble important après les débats que nous avons eus ce soir et qu'ils font au mieux sous le contrôle et l'égide de leur Directrice Mme VALERO. Merci.

**Monsieur le Maire** : Sur cette délibération, avez-vous des expressions ?

**M. BACHE** : Comme pour les autres budgets, le budget du CCAS n'est pas à part de la société. Tout à l'heure, tout le monde nous demande ce que l'on ferait, etc., etc. S'il y avait un gouvernement de gauche, je l'espère, il y aurait d'autres moyens qui

seraient donnés aux collectivités locales et par exemple, sur le fait que l'impôt sur la taxe d'habitation ait été supprimé, je nous redis ici que nous n'avons pas la compensation sur les nouveaux habitants. Cela fait moins de moyens pour la collectivité.

J'en viens au CCAS. Hier, je suis intervenu et j'ai eu un grand coup de colère. D'abord, je suis intervenu pour qu'on vous interpelle, Monsieur le Président, pour que la subvention, telle qu'elle est proposée, si le CCAS doit faire face à des dépenses supplémentaires, puisse être complétée dans une décision modificative.

Ensuite, cela rejoint ce que disait Céline PIOT tout à l'heure, ce que pouvait dire Frédéric DUTIN par rapport au malaise parce que les choses n'arrivent pas par hasard. Ce n'est pas parce que la Ville de Mont de Marsan augmente, c'est un contexte global qui fait que.

Hier, il a été dit des choses sur le personnel. J'ai entendu dire à ma gauche et à ma droite qu'on aimait le personnel, que tout allait bien, etc. Hier, il y a des réflexions qui ont été faites qui ne m'ont pas fait plaisir vis-à-vis du personnel, notamment par rapport au statut que pouvait avoir le personnel dans la collectivité locale, le statut de la fonction publique territoriale, la fonction publique en général, parce qu'il coûte cher de les remplacer, parce que les droits qu'ils ont sont très importants, etc., etc. Comme par hasard, hier ou avant-hier est examiné à l'Assemblée Nationale un futur projet qui pourrait « briser » le statut de la fonction publique en général puisqu'ils ont la garantie de l'emploi et que les remplacements coûtent cher, etc.

Si on veut combattre le Front National, si on veut que le service public soit plus performant, cela demande qu'il y ait plus de moyens, cela demande qu'il y ait plus de respect et pas que des moyens financiers, mais des embauches dans les services publics. On nous dit qu'on nous donne plus, d'accord, très bien, mais on nous file de plus en plus de compétences que l'on ne nous compense pas parce que c'est ça la vérité. Tous les élus, y compris de droite, ceux qui sont honnêtes, nous disent ces choses-là, partout. Si on ne dit pas cela pour expliquer toutes les situations que l'on vit, c'est mentir. C'est du breuvage et ce n'est rien d'autre.

J'ai toujours eu un discours et d'autres avec moi ici, très transparent, très honnête. Oui, les collectivités locales manquent de moyens et si on veut leur donner plus de moyens, il faut aller chercher de l'argent là où il y en a. Il y a aujourd'hui des milliards d'euros en France et en Europe qui échappent à la solidarité. Faisons œuvre de courage. Vous êtes députée, vous avez été ministre, Frédéric DUTIN vous l'a dit tout à l'heure, le gouvernement dans lequel vous avez été pendant plusieurs années, malheureusement de par les décisions qu'il a prises, accompagne la hausse du vote pour le Front National parce que c'est un contexte global. Il faut que nous ayons le courage de le dire. Il faut rompre avec ces politiques et rompre avec ces politiques, c'est donner des moyens aux collectivités locales pour qu'elles assument un véritable service public et que les gens puissent véritablement s'en rendre compte. Aujourd'hui, on est confronté à cette problématique.

**Monsieur le Maire** : Nous étions sur le CCAS.

**M. BACHE** : Justement !

**Monsieur le Maire** : Il va y avoir des élections européennes. Je vous loue toutes les salles que vous voulez, ce sera gratuit, pour faire des débats, etc.

**M. BACHE** : Ce n'est pas ça. Vous n'avez pas entendu ce que j'ai dit. Le CCAS, oui, le personnel...

**Mme HARAMBAT** : Je ne peux pas vous laisser dire ça. On n'a pas remis en cause les personnels. On a juste expliqué que dans la fonction publique, justement...

**Monsieur le Maire** : Monsieur BACHE, on s'écoute s'il vous plaît.

**Mme HARAMBAT** : Monsieur BACHE, je voudrais juste pouvoir finir. On a expliqué que les agents sont protégés dans la fonction publique territoriale et c'est très bien, mais que cela représente un coût pour la collectivité parce que quand ces agents ne travaillent pas ou doivent être remplacés ou doivent être mis en invalidité, on paye deux salaires puisqu'on assure notre mission de service public. C'est ce qui a été dit hier et cela n'a pas été une dévalorisation des agents que je respecte profondément.

**M. BACHE** : Il a été dit qu'ils avaient trop d'avantages. C'est ce qui m'a mis en colère et c'est ce qui me met en colère aujourd'hui.

**Mme HARAMBAT** : Je n'ai jamais dit ça.

**Mme GAZO** : C'est sur ce que vient de dire M. BACHE et ce qu'a dit Mme HARAMBAT. J'étais en conseil d'administration du CCAS. Il a été évoqué la situation quand une personne est en arrêt que l'on est obligé de remplacer et donc, que cela coûte beaucoup plus cher. C'est ce qui était mis en avant et c'est ce qui coûte cher. C'était simplement ça.

**Monsieur le Maire** : On vous demande d'approuver le versement d'une subvention au CCAS de 1 717 000 €.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2313-1,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Considérant** que les crédits sont prévus à l'article 657363 du budget primitif 2024,

**Approuve** le versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS pour 2024 d'un montant de 1 717 000 € ,

**Dit** que le versement s'effectuera sous forme d'acomptes à la demande du CCAS,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération N° 2024/04-0092 (n°15)**

**Objet : Virement de subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes – Exercice budgétaire 2024.**

Nomenclature Acte :

7.1.2 – Décisions budgétaires

**Rapporteur : Christophe HOURCADE**

Il est nécessaire de délibérer sur le versement de subventions d'équilibre provenant du budget principal afin d'équilibrer certains budgets annexes pour l'année 2024. Celles-ci sont définies comme suit :

- Subvention d'équilibre vers le budget annexe de la régie des fêtes : 600 000 €
- Subvention d'équilibre vers le budget annexe « ZAC Quartier Nord Peyrouat » : 386 835 €
- Subvention d'équilibre vers le budget annexe « Projet de Rénovation Urbaine » : 230 000 €

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2313-1,

**Vu** la délibération n°2024/04-0090 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 approuvant les différents budgets primitifs 2024,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Considérant** la nécessité de verser une subvention d'équilibre à certains budgets annexes,

**Approuve** le virement en une seule fois de subventions d'équilibre du budget principal vers certains budgets annexes, d'un montant qui sera ajusté, à l'issue de la

journée complémentaire de l'exercice 2024, dans la limite des sommes indiquées ci-dessous afin de couvrir les dépenses de fonctionnement propres à ces budgets :

- Subvention d'équilibre vers le budget annexe « régie des fêtes » : 600 000 €
- Subvention d'équilibre vers le budget annexe « ZAC » : 386 835 €
- Subvention d'équilibre vers le budget annexe « PRU » : 230 000 €

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération N° 2024/04-0093 (n°16)**

**Objet : Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements.**

Nomenclature Acte :

7.1.6 – Autres

**Rapporteur : Christophe HOURCADE**

Aux termes d'une délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, il a été institué des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement. Il convient d'en modifier certains :

Afin de renouveler les équipements sportifs techniques et les véhicules, une évaluation budgétaire annuelle a été réalisée. Ce travail s'inscrit dans le cadre de la démarche « Santé Qualité de Vie au Travail » et permet ainsi à nos agents de travailler dans de meilleures conditions, d'économiser les dépenses de réparation et donc d'améliorer l'efficacité des missions.

Par délibération du 27 juillet 2020, deux AP-CP ont été créés pour un montant total de 946 540 € et 142 300 €. Il convient de modifier les AP-CP pour tenir compte des prévisions budgétaires 2024 :

Le programme de rénovation du patrimoine est ajusté également sur la réalisation 2023 et la prévision 2024.

Le nouveau programme de réhabilitation du Musée est phasé et doit donc être ajusté sur plusieurs exercices.

Le budget annexe du crématorium intègre sur 2023, 2024 et 2025 la réalisation d'un espace de convivialité dont le coût s'élève à 457 388,31 €. Il convient de modifier l'échéancier pour tenir compte des réalisations de l'exercice 2023 et de la prévision de l'exercice 2024.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**

**Par 28 voix pour, 6 abstentions (M. Mathieu ARA, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Mme Marie-Pierre GAZO, Mme Éliane DARTEYRON, M. Bruno ROUFFIAT, M. Pierre MERLET-BONNAN),**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9,

**Vu** l'instruction codificatrice M14 et M57,

**Vu** la délibération n°2020/07-0153 du 27 juillet 2020 créant une autorisation de programme et crédit de n°paiement pour le renouvellement du matériel et des équipements techniques et sportifs.

**Vu** la délibération n°2021/04-0088 du 1<sup>er</sup> avril 2021 instituant et modifiant les AP-CP,

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 4 avril 2024,

**Considérant** la nécessité de modifier les autorisations de programme et les crédits de paiement,

**Décide** de modifier l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement des opérations identifiées comme suit,

**Décide** de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la création d'un espace de convivialité sur le budget annexe du crématorium,

**Décide** de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement pour le développement de la géothermie et le rechemisage des forages,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**- Délibération N° 2024/04-0094 (n°17)**

**Objet : Budget principal de la Ville – Tableau des subventions à verser aux associations – Exercice 2024.**

Nomenclature Acte :  
7.5.2 – Subventions attribuées aux associations.

**Rapporteur : Nathalie GASS**

La Ville de Mont de Marsan verse chaque année des subventions aux associations œuvrant sur le territoire communal.

En application des critères définis dans la charte de la vie associative, adoptée par délibération n°2020/12-0276 en date du 14 décembre 2020, modifiée par délibération n°2023/03-0055 du 2 mars 2023, et en fonction des demandes des associations, les montants précisés dans le tableau ci-joint sont prévus au chapitre 65 et chapitre 204 du budget principal de la Ville.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les subventions, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe 1, pour les subventions inférieures à 23 000 €.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des subventions versées aux associations, comprenant les subventions supérieures à 23 000 € qui font l'objet de délibérations spécifiques figure en annexe 2.

**Monsieur le Maire** : Est-ce que vous voulez ajouter des commentaires ? On en a beaucoup parlé.

**M. ARA** : On a voté les subventions projets l'année dernière, mais l'enveloppe est utilisée. Est-ce qu'il y a suffisamment de projets ou pas ? Je vois qu'il y a 21 000 €.

**Mme GASS** : Oui. L'année dernière, nous avons une enveloppe d'un peu plus de 27 000 € et nous avons dépensé 25 000 €, sachant que c'est pour des projets bien spécifiques et c'est 2 000 € maximum par projet.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Vu** la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**Vu** les délibérations n°2020/12-0276 du 14 décembre 2020 et n°2023/03-0055 du 2 mars 2023 relatives à la charte de la vie associative de la commune de Mont de Marsan,

**Vu** l'avis de la commission « culture, animation, vie associative, patrimoine, traditions locales » en date du 27 mars 2024,

**Considérant** l'intérêt de soutenir les associations montoises dans leurs actions,

**Approuve** le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2024, joint en annexe 2,

**Décide** d'attribuer les subventions comme précisé dans le tableau joint en annexe 2,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**- Délibération N° 2024/04-0095 (n°18)**

**Objet : Attribution d'une subvention au Comité d'Œuvres Sociales et Sportives (COSS) – Exercice budgétaire 2024.**

Nomenclature Acte :

7.5. 2 – Subventions attribuées aux associations.

**Rapporteur : Nathalie GASS**

La Ville de Mont de Marsan verse chaque année des subventions aux associations œuvrant sur le territoire communal.

Conformément aux dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, dès lors que le montant d'une subvention versée à une association dépasse 23 000 €, une convention d'objectifs doit être conclue entre les parties.

Le projet d'objectifs joint en annexe détaille les engagements de l'association au regard de la subvention allouée.

Le COSS est concerné pour un montant de :

- 14 800 € de subvention de fonctionnement,
- 37 100 € de subvention au titre de la mise à disposition du personnel.

Le Code Général de la Fonction Publique prévoit que les mises à disposition de personnel donnent lieu à un remboursement. Ce montant sera versé par la Ville puis remboursé par l'association dans les conditions fixées par la convention. Ce montant sera par ailleurs valorisé et annexé au compte administratif.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'accorder au COSS une subvention dans les conditions précisées ci-dessus.

**Mme BOURDIEU** : Simplement, le Comité des Œuvres sociales de la Ville, c'est 1 562 adhésions, 69 retraités qui adhèrent et seulement 16 élus. J'ai assisté à l'assemblée générale du COSS et j'ai promis que je vous parlerais de cette adhésion de 11 € pour soutenir le COSS, même si vous n'utilisez pas les nombreux services qu'il propose.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,  
M. Hicham LAMSIKA ne prenant pas part au vote,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

**Vu** la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques,

**Vu** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

**Vu** la Charte de la vie associative de la commune de Mont de Marsan,

**Vu** le projet de convention d'objectifs,

**Vu** l'avis de la commission « culture, animation, vie associative, patrimoine, traditions locales » en date du 27 mars 2024,

**Considérant** l'intérêt de soutenir le COSS dans ses actions,

**Décide** de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 14 800 € et

une subvention liée à la mise à disposition du personnel municipal d'un montant de 37 100 €,

**Décide** de facturer au COSS un montant total de 37 100 € correspondant aux frais de mise à disposition du personnel municipal, trimestriellement,

**Approuve** les termes du projet de convention jointe en annexe,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**- Délibération N° 2024/04-0096 (n°19)**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'Étoile Sportive Montoise (ESM) – Exercice budgétaire 2024.**

Nomenclature Acte :

7.5. 2 – Subventions attribuées aux associations.

**Rapporteur : Farid HEBA**

**M. HEBA :** Je vais parler de l'Étoile Sportive avant de passer à la délibération. Le club de l'Étoile Sportive Omnisports a 114 ans. C'est le plus ancien de la Ville de Mont de Marsan. Cela représente environ 460 000 € de budget par an. C'est la plus grosse association montoise après le Stade Montois Omnisports. Les activités proposées sont riches et variées et touchent un large public puisqu'elles s'adressent aussi bien à la petite enfance qu'aux jeunes, aux adultes, séniors et aux personnes handicapées. L'association intervient aussi dans tous les domaines festifs, culturels et participe grandement à l'animation de la Ville. On les sollicite souvent et ils sont toujours présents lors de nos animations.

L'effectif est de 1086 licenciés, 506 de plus de 16 ans dont 310 sur Mont de Marsan et 196 de l'agglo. 580 licenciés de moins de 16 ans dont 383 sur Mont de Marsan et 207 de l'agglo, soit une augmentation d'environ 5% pour cette année.

La répartition par section. À la gym : 506 licenciés. C'est le plus gros pourvoyeur de licenciés ainsi que le football avec 236. Il y a 4 sections sportives : la gymnastique, le football, l'escrime et le tennis. Il y a 4 sections culturelles avec SalsaNueva, peña et peña Estrella et Batida Do Brasil. Le club compte 6 salariés. On a quelques projets de travaux, notamment à la salle d'escrime où on doit refaire tout le sol pour y installer de nouvelles pistes, plus le projet qui est attendu de couverture en photovoltaïque de deux terrains de tennis couverts sur trois côtés à l'Argenté. Le permis est déposé. On est toujours en attente des formalités administratives et du planning des travaux.

La Ville de Mont de Marsan verse chaque année des subventions aux associations

œuvrant sur le territoire communal.

Conformément aux dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, dès lors que le montant d'une subvention versée à une association dépasse 23 000 €, une convention d'objectifs doit être conclue entre les parties.

Le projet d'objectifs joint en annexe détaille les engagements de l'association au regard de la subvention allouée.

L'ESM est concernée pour un montant de :

- 98 000 € de subvention de fonctionnement ;
- 3 665 € de subvention au titre de la mise à disposition du personnel.

Le Code Général de la Fonction Publique prévoit que les mises à disposition de personnel donnent lieu à un remboursement. Ce montant sera versé par la Ville puis remboursé par l'association dans les conditions fixées par la convention. Ce montant sera par ailleurs valorisé et annexé au compte administratif.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'accorder à l'ESM une subvention dans les conditions précisées ci-dessus.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

**Vu** la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques,

**Vu** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

**Vu** la Charte de la vie associative de la commune de Mont de Marsan,

**Vu** le projet de convention d'objectifs,

**Vu** l'avis de la commission « culture, animation, vie associative, patrimoine, traditions locales » en date du 27 mars 2024,

**Considérant** l'intérêt de soutenir l'ESM dans ses projets,

**Décide** de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 98 000 € et une subvention liée à la mise à disposition du personnel municipal d'un montant de 3 665€,

**Décide** de facturer à l'ESM un montant de 3 665€ correspondant aux frais de mise à disposition du personnel municipal,

**Approuve** les termes du projet de convention jointe en annexe,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- **Délibération N° 2024/04-0097 (n°20)**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'Association Orchestre Montois – Exercice budgétaire 2024.**

Nomenclature Acte :

7.5.2 – Subventions attribuées aux associations.

**Rapporteur : Nathalie GARCIA**

La Ville de Mont de Marsan verse chaque année des subventions aux associations œuvrant sur le territoire communal.

Conformément aux dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, dès lors que le montant d'une subvention versée à une association dépasse 23 000 €, une convention d'objectifs doit être conclue entre les parties.

Le projet d'objectifs joint en annexe détaille les engagements de l'association au regard de la subvention allouée.

L'Orchestre Montois est concerné pour un montant de 40 000 € de subvention de fonctionnement.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'accorder à l'Orchestre Montois une

subvention dans les conditions précisées ci-dessus.

**Mme GARCIA** : L'orchestre montois, ce sont plus de 100 licenciés musiciens, un salarié chef d'orchestre, Pierre BARUSSEAU qui officie sur environ 20 heures/semaine. L'orchestre montois est engagé avec la mairie en contrepartie de cette subvention dont je vais vous informer, sur toutes les cérémonies militaires, le carnaval, les fêtes de la Madeleine et le marché de Noël. Deux spectacles en plus nous sont proposés grâce, notamment, à l'aide de cette subvention : le concert de la Sainte-Cécile et le concert du printemps.

J'en profite pour vous confirmer que l'orchestre montois est en préparation d'un concert événement qui aura lieu le samedi 22 juin aux Arènes du Plumaçon. L'orchestre montois est concerné pour un montant de 40 000 € de subvention de fonctionnement.

**Monsieur le Maire** : Avec, il y a quelque temps, un projet que nous avons poussé pour leur permettre d'avoir des conditions de répétitions. On a poussé un peu les murs, on a fait des travaux dans leur local.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

**Vu** la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques,

**Vu** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

**Vu** la Charte de la vie associative de la commune de Mont de Marsan,

**Vu** le projet de convention d'objectifs,

**Vu** l'avis de la commission « culture, animation, vie associative, patrimoine, traditions locales » en date du 27 mars 2024,

**Considérant** l'intérêt de soutenir l'Orchestre Montois,

**Décide** de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 €,

**Approuve** les termes du projet de convention jointe en annexe,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**- Délibération N° 2024/04-0098 (n°21)**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'Amicale des Fêtes et Quartiers – exercice budgétaire 2024.**

Nomenclature Acte :

7.5.2 – Subventions attribuées aux associations.

**Rapporteur : Jean-Marie BATBY**

La Ville de Mont de Marsan verse chaque année des subventions aux associations œuvrant sur le territoire communal.

Conformément aux dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, dès lors que le montant d'une subvention versée à une association dépasse 23 000 €, une convention d'objectifs doit être conclue entre les parties.

Le projet d'objectifs joint en annexe détaille les engagements de l'association au regard de la subvention allouée.

L'Amicale des Fêtes et Quartiers est concernée pour un montant de 53 400 € de subvention de fonctionnement.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'accorder à l'Amicale des Fêtes et Quartiers une subvention dans les conditions précisées ci-dessus.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

**Vu** la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques,

**Vu** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

**Vu** la Charte de la vie associative de la commune de Mont de Marsan,

**Vu** le projet de convention d'objectifs,

**Vu** l'avis de la commission « culture, animation, vie associative, patrimoine, traditions locales » en date du 27 mars 2024,

**Considérant** l'intérêt de soutenir l'Amicale des Fêtes et Quartiers dans ses actions,

**Décide** de verser à ladite association une subvention de fonctionnement d'un montant de 53 400 €,

**Approuve** les termes du projet de convention jointe en annexe,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**- Délibération N° 2024/04-0099 (n°22)**

**Objet : Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes – Modification des représentants.**

Nomenclature Acte :

5.3.4 – Désignation des représentants – autres.

**Rapporteur : Claudie BREQUE**

**Mme BREQUE** : Pour rappel, le conservatoire et la Ville sont liés par une convention triennale 2023-2025. 318 élèves montois sont inscrits au conservatoire. Le conservatoire qui permet l'apprentissage de la musique et de la danse est aussi très actif sur le terrain en développant de nombreux partenariats avec les acteurs locaux, scolaires, hospitaliers, EHPAD, médiathèque, etc.

La Ville soutient fortement le conservatoire, non seulement en lui fournissant gratuitement les locaux de l'antenne montoise ainsi que les fluides, la mise à disposition d'un agent d'entretien, etc., mais aussi en lui versant une dotation annuelle de 365 483 €.

La Ville de Mont de Marsan a désigné trois délégués titulaires et trois délégués suppléants afin de siéger à l'assemblée générale du Syndicat mixte du Conservatoire des Landes (délibérations n°2020/06-0110 du 2 juin 2020 et n°2023/03-0058 du 2 mars 2023) :

<b>3 titulaires</b>	<b>3 suppléants</b>
Philippe DE MARNIX	Nathalie GARCIA
Claudie BREQUE	Nathalie GASS
Marina BANCON	Françoise CAVAGNE

Suite à la démission de Mme Françoise CAVAGNE, il convient de procéder à son remplacement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, le vote au sein du Conseil Municipal a lieu à bulletin secret. Le Conseil Municipal peut toutefois, sauf disposition législative ou réglementaire contraire prévoyant expressément ce mode de scrutin, décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est dès lors proposé à l'assemblée de procéder au vote à main levée pour la nomination du délégué suppléant.

**Monsieur le Maire** : Merci beaucoup d'avoir accepté.

**M. J-N CAPDEVILLE** : Juste un mot. Je ne voudrais pas que l'on m'oublie pour me convoquer comme à la dernière commission culture où je n'ai pas été convoqué. Merci.

**Monsieur le Maire** : On vérifiera ce point. Au temps pour nous. Merci en tout cas de devenir le suppléant de Marina BANCON.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2023/03-0058 du 2 mars 2023 portant modification des statuts et désignation des représentants,

**Considérant** qu'il convient de désigner un délégué suppléant suite à la démission de Mme Françoise CAVAGNE,

**Considérant** que la nomination des représentants s'effectue au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas recourir à ce mode de scrutin,

**Décide** à l'unanimité des membres présents de procéder au vote à main levée,

**Désigne** les 3 représentants titulaires et les 3 représentants suppléants comme suit :

<b>3 titulaires</b>	<b>3 suppléants</b>
Philippe DE MARNIX	Nathalie GARCIA
Claudie BREQUE	Nathalie GASS
Marina BANCON	Jean-Noël CAPDEVILLE

**Abroge** la délibération n°2023/03-0058 du 2 mars 2023 du Conseil Municipal portant désignation de trois délégués titulaires et trois suppléants au syndicat mixte du Conservatoire des Landes,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération N° 2024/04-0100 (n°23)**

**Objet : Concours de dessin « Dessine-moi ta Madeleine ».**

Nomenclature Acte :

8.9 - Culture

**Rapporteur : Mathis CAPDEVILLE**

Dans le cadre des Fêtes de la Madeleine 2024, qui se dérouleront du 17 au 21 juillet 2024, et plus précisément à l'occasion de la journée des pitchouns, la régie municipale des fêtes et animations de la Ville de Mont de Marsan organise un concours de dessin intitulé « Dessine-moi ta Madeleine ».

Ce concours est ouvert aux enfants âgés de 6 à 10 ans. L'objectif de ce concours est de réaliser une œuvre représentant les Fêtes de la Madeleine dans l'imaginaire d'un

jeune enfant.

Un jury composé de 7 membres désignera les gagnants de ce concours lesquels se verront remettre les lots indiqués dans le règlement.

Les modalités de participation au concours sont définies dans le règlement joint en annexe.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie municipale des fêtes et animations en date du 04 avril 2024,

**Vu** le projet de règlement annexé à la présente délibération,

**Approuve** le projet de règlement du concours de dessin « Dessine-moi ta Madeleine » organisé à l'occasion des Fêtes de la Madeleine 2024,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**- Délibération N° 2024/04-0101 (n°24)**

**Objet : Concours photos taurines « Les trophées de la photo taurine ».**

Nomenclature Acte :  
8.9 - Culture

**Rapporteur : Jean-Marie BATBY**

**M. BATBY** : C'est la dernière délibération. Vous constatez que les deux dernières délibérations sont un peu de légèreté dans ce monde de brutes.

En préambule, je voudrais souligner l'excellent travail de partage entre le plus jeune conseiller municipal ici présent et le second plus ancien de ce conseil. Je ne nommerai pas évidemment le premier, mais il se reconnaîtra.

Dans le cadre des Fêtes de la Madeleine 2024, qui se dérouleront du 17 au 21 juillet 2024, la régie municipale des fêtes et animations de la Ville de Mont de Marsan organise un concours photo sur le thème des tauromachies.

Ce concours, mettant en valeur les talents photographiques des aficionados et en exergue les traditions et les cultures afférentes à notre territoire, comprend 3 catégories :

- corrida au Plumaçon
- corrida ailleurs
- course landaise au Plumaçon ou ailleurs

Un jury composé de 6 membres désignera les gagnants de ce concours lesquels se verront remettre les lots indiqués dans le règlement (3 prix par catégorie).

Les modalités de participation au concours sont définies dans le règlement joint en annexe.

**Monsieur le Maire** : Flamboyant. L'année prochaine, je propose que tu présentes le budget.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie municipale des fêtes et animations en date du 04 avril 2024,

**Vu** le projet de règlement annexé à la présente délibération,

**Approuve** le projet de règlement du concours photo « les trophées de la photo taurine » organisé à l'occasion des Fêtes de la Madeleine 2024,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Mme BREQUE** : Vous êtes bien destinataire du message pour la commission culture. Donc, il faudrait vérifier avec Océane au niveau du Cabinet si votre adresse est correcte. Là, c'est l'adresse générique montdemarsan.fr. Vous êtes bien sur le message.

**Monsieur le Maire** : Je vous remercie de la tenue de ces débats et de ce budget. Je réitère cette pensée forte que nous avons pour M. BONIFACE et sa famille. Je rappelle qu'un livre de condoléances est à votre disposition ce soir ou par la suite si vous avez le temps, ses obsèques ayant lieu lundi à 15h30.

**M. CHAUVIN** : Excusez-moi, juste un mot. Je sais qu'après la disparition d'André BONIFACE c'est un peu bizarre, mais j'aimerais que l'on ait une pensée pour un ancien collègue de l'hôpital qui s'appelait le Docteur BOURDET qui est décédé la

semaine dernière, qui était très connu à Mont de Marsan, qui a fédéré au niveau de l'hôpital la médecine interne à l'époque et qui a également été très actif au niveau du Stade Montois parce que c'était un tennisman de haut niveau et il a monté les couleurs du Stade Montois Tennis de façon très importante. Ayons une pensée émue pour Jean-Claude BOURDET. Merci.

**Monsieur le Maire** : Merci Gilles. Bonne soirée.

La séance a été levée à 22 heures 34.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

**Chantal PLANCHENAU**  
**Secrétaire de séance**

**Charles DAYOT**  
**Maire**